

# DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

## Compte-rendu intégral Réunion publique Jeudi 17 décembre 2020

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Visioconférence – logiciel Zoom
<b>PARTICIPANTS :</b>	126 personnes en ligne
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	17 h 00 à 19 h 20 (durée du REC : 2 h 31)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	12 questions

---

### CPDP :

<b>M.</b>	<b>Laurent</b>	<b>PAVARD</b>	<b>Président de la Commission particulière du débat public</b>
<b>M.</b>	<b>Jean-Pierre</b>	<b>BOMPARD</b>	<b>Membre de la Commission particulière du débat public</b>

### CNDP :

<b>Mme</b>	<b>Chantal</b>	<b>JOUANNO</b>	<b>Présidente – CNDP</b>
<b>M.</b>	<b>PROTHAIS</b>	<b>David</b>	<b>Animateur</b>
<b>Mme</b>	<b>ALIAMET</b>	<b>Sofia</b>	<b>Animatrice</b>

### Intervenants :

<b>M.</b>	<b>Ghislain</b>	<b>FERRAN</b>	<b>Adjoint au sous-directeur – DGEC</b>
<b>Mme</b>	<b>Gaël</b>	<b>LE SAOUT</b>	<b>Conseillère régionale – Présidente de la Commission 2, économie, agriculture et mer, Europe</b>
<b>Mme</b>	<b>Carole</b>	<b>PITOU-AGUDO</b>	<b>Députée régionale Ouest – RTE</b>

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **M. David PROTHAIS, animateur**

Sans plus attendre, je vais passer la parole à Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public, qui va nous faire une présentation, un retour sur la préparation et le déroulement du débat. Comme je vous le disais tout à l'heure, n'hésitez pas à réagir dans le *chat* et à partager vos observations. On aura un temps d'échange à l'issue de sa présentation.

Monsieur PAVARD, c'est à vous.

### **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Bonjour et bonsoir à tous. Donc je vais prendre la première partie de cette présentation par la Commission du débat public en vous restituant un certain nombre de faits, de chiffres et de données. Donc cette première diapositive, qui est le calendrier des opérations depuis la saisine du ministère à la CNDP qui date de novembre 2019 jusqu'à la fin du débat qui est en décembre 2020, donc vous voyez, une année débat, enfin, une année de débat, une année de préparation et de débat, ce qui est très long et ce qui s'explique par le fait que nous avons dû organiser et conduire ce débat dans des conditions tout à fait extraordinaires, puisque nous avons eu deux périodes de confinement, comme vous le savez tous. Ces périodes de confinement sont figurées en rouge sur ce diagramme, et avec un certain nombre de conséquences sur l'organisation d'abord de la préparation du débat, parce qu'un débat, c'est quelque chose qui se prépare quelques mois à l'avance. On ne rentre pas dans un débat tout de suite, donc il y a un gros travail pour la Commission, et la Commission, évidemment, a été très très embarrassée ou gênée pour faire cette préparation.

Le vert, sur ce diagramme, c'est la durée des élections municipales. Le premier tour des municipales a été au mois de mars, le deuxième tour a été différé pour être finalement organisé le 28 juin, sachant que la nomination ou l'élection des présidences ou des établissements de coopération intercommunale s'est faite à la fin de l'été. Donc nous avons eu beaucoup de mal à avoir le contact que nous avons d'habitude avec les élus, et ça, c'est vraiment quelque chose qui nous a pénalisés beaucoup, parce que nous avons des équipes qui étaient, finalement qui géraient les affaires courantes et qui nous ont dit : « Attendez l'élection des maires et des conseillers municipaux pour pouvoir nous rencontrer », ce qui fait qu'on n'en a pas rencontré beaucoup, en fait, jusqu'au début du débat.

Le débat a été lancé, il a été validé, alors, à la fois le dossier du maître d'ouvrage et l'organisation des débats ont été validés par la Commission nationale du débat public le 2 juillet, nous avons commencé le débat par une conférence de presse le 20 ou le 21 juillet. Nous avons voulu faire au plus tôt, donc courant de l'été pour permettre, pour arriver à joindre, dans la mesure du possible, les estivants, qui, pour nous, étaient un public absolument important puisque bon, la Bretagne Sud est très très fréquentée dans le courant de l'été. Et donc, comme nous n'avons pas organisé de réunion publique pendant, durant l'été, nous avons mis en place des expositions en 5 endroits différents, Belle-Île, Groix, Quiberon, Lorient, et le débat, le débat public lui-même, en présentiel, a commencé le 11 septembre, pour être interrompu, encore en présentiel, début novembre avec le deuxième confinement, et nous avons donc repris assez vite les réunions, mais cette fois-ci en visio, comme nous sommes ce soir. Compte tenu de ce délai supplémentaire, la durée du débat, qui dépassait déjà la durée normale d'un débat, qui est de 4 mois, la Commission nationale a validé notre demande de le prolonger d'à peu près un mois supplémentaire, ce qui fait que notre débat se déroule sur une durée de 5 mois, sachant que la limite des débats, c'est 6. Voilà.

Et donc, nous sommes dans la dernière ligne droite, puisque nous avons cette réunion de conclusion, sachant que le débat, du moins le public a la possibilité de contribuer de façon... En envoyant des cartes T, en nous déposant des avis ou des questions, jusqu'au 21 décembre, donc la semaine prochaine. Nous recevons encore, tous les jours en moment, des cahiers d'acteur. Voilà, diapositive suivante.

Donc je rappelle rapidement les objectifs d'un débat public, c'est d'informer et garantir un accès aux informations de façon pluraliste, c'est-à-dire diversifié, mettre à disposition des outils à disposition du public, des outils pour participer au débat, et restituer de manière fidèle et complète les résultats du débat, ce que nous commençons à faire ce soir, mais que nous ferons de façon beaucoup plus complète dans un compte-rendu que nous rédigerons à partir de la semaine prochaine jusqu'au 21

février, dans la mesure où nous disposons de 2 mois pour rédiger. Vous donner la parole et la faire entendre, c'est la devise de la Commission nationale, et nous essayons d'y être fidèles.

Alors, l'information, un aspect absolument important de la préparation d'un débat, c'est l'information du public, parce que faire un débat, si le public n'est pas au rendez-vous, nous manquons notre cible, et donc nous avons développé toute une série de moyens d'information à cet effet. Alors, je dirais que la colonne vertébrale de tout ça, c'est un site Internet que nous avons voulu extrêmement riche et complet, il ne s'agit pas seulement de tenir la chronique du débat, mais également de fournir au public une documentation très abondante, j'espère qu'un certain nombre d'entre vous y auront eu recours. Nous avons plusieurs dizaines, voire des centaines de documents de toute nature pour les différentes thématiques qui ont été évoquées tout au long de ce débat.

Nous avons également communiqué au fur et à mesure que nous collections les adresses mail du public, des lettres d'information qui les tenaient au courant de l'avancement du débat, des différents éléments et des éléments à venir. Et bien entendu les réseaux sociaux, donc Facebook, Twitter et LinkedIn, où nous avons ouvert des comptes.

En début de débat présentiel, je dirais, c'est-à-dire au mois de septembre, un boîtage a été organisé. Un boîtage, ça consiste à distribuer dans les boîtes aux lettres des communes, donc vous avez ici sur la carte les communes qui ont été desservies. Il s'agit de l'ensemble des communes qui étaient concernées soit pas la zone d'études, soit par la zone de raccordement. Et ça fait au total 111 000 boîtes aux lettres entre le 7 et le 18 septembre. Alors, pourquoi à cette date-là ? Et bien, parce que nous avons estimé qu'il fallait informer le public un petit peu avant le démarrage des réunions publiques, de façon à faciliter le mieux possible la participation et l'inscription des gens aux réunions. On aurait pu le faire plus tôt, mais avec le risque que soit d'abord les gens ne soient pas chez eux, puisque c'étaient les vacances d'été, soit que l'information soit perdue parce qu'on pense à autre chose. Donc nous avons essayé de faire précéder cette information, le démarrage des réunions d'une information sous forme de boîtage. Voilà. Donc il y avait dedans, à gauche vous avez un petit dépliant en 3 volets, avec donc la présentation du débat avec une carte T, donc on a reçu plusieurs centaines de cartes T en retour. Et puis un dépliant qui a été préparé par la maîtrise d'ouvrage qui présente en 6 pages ce qu'est le projet soumis au débat. Voilà.

Alors, ensuite, nous avons fait une campagne média importante, nous y avons consacré une part non négligeable du budget du débat avec d'une part une campagne d'affichage à Lorient, en arrière-pays de Concarneau, sous forme de 4 par 3 ou de 4 par 2, ou d'affiches abribus. Donc Lorient aggro, arrière-pays de Concarneau, là où il y avait des réseaux, on n'a pas toujours des réseaux, sur les semaines en septembre, puis on a relancé ça plus récemment, et puis, beaucoup de parutions également dans les journaux. Donc des parutions dans Ouest France, dans les différentes éditions locales. Donc tout ceci sera détaillé dans notre compte-rendu, évidemment, et nous avons également accompagné cela d'une campagne d'information sur les radios locales, donc vous avez Virgin Radio, Hit West, Jaime Radio, etc., donc 2900 spots radio ont été diffusés entre le 7 novembre, le 7 septembre et le 28 novembre, avec à chaque fois l'information sur les réunions à venir.

Alors, après les autres supports que nous avons utilisés pour informer le public, c'est d'une part nos locaux, évidemment, que nous avons ouverts à Lorient. Ils sont en face de la mairie, donc c'est un local assez visible avec un affichage et la présentation en vitrine d'un des photomontages qui ont été réalisés par la maîtrise d'ouvrage. Comme je l'ai indiqué toute à l'heure, nous avons exposé durant l'été à Groix, donc à Groix, c'était dans la salle des fêtes, à Belle-Île, dans deux endroits donc au Palais, donc dans la zone d'exposition qui est dans la forteresse Vauban, et dans la Mairie de Locmaria. À Quiberon, donc à la mairie de Quiberon, des photomontages ont été également présentés, ainsi que la Cité de la Voile, durant tout l'été à la Cité de la Voile, et ensuite, après la fin de l'été, les panneaux ont été déplacés à la maison d'agglomération où ils se trouvent encore.

Donc l'objet de ces expositions était d'informer le public, en particulier estivant, sur l'organisation du débat. Donc il y avait deux choses, il y avait des panneaux informatifs sur le débat et sur le projet, et puis la présentation de photomontages qui étaient importants puisque finalement, le public souhaite savoir à quoi ressemblerait le projet s'il est réalisé. Nous avons également réalisé avec la radio locale Jaime Radio 8 podcasts, qui ont associé la maîtrise d'ouvrage, RTE, la DREAL et puis la Commission particulière du débat public. Et le film d'animation qui a été préparé par la maîtrise d'ouvrage a été reformaté pour être présenté dans la gare maritime de la compagnie Océane, l'endroit où les gens passent et attendent pour prendre le bateau pour aller à Groix et à Belle-Île. Et donc le film a pu être présenté. Nous n'avons pas de retour, évidemment, sur la pénétration de ce type de support, mais

enfin, je pense que nous avons pu toucher pas mal de monde. Voilà ce que je pouvais dire dans un premier temps sur la campagne d'information en préparation du débat.

**Mme Sofia ALIAMET, animatrice**

Merci, Monsieur PAVARD. Alors, avant de vous présenter les dispositifs de participation, nous souhaitons savoir comment, et vous, comment avez-vous été informé de ce débat public. Donc de nouveau, vous allez voir une petite question s'afficher à l'écran. Donc ne vous inquiétez pas si vous ne la voyez pas, encore une fois, ce n'est pas majeur, c'est possible que si vous êtes connectés depuis un navigateur, ça ne s'affiche pas. Vous avez la possibilité, si vous ne voyez pas la question, d'éventuellement réagir via le *chat* pour nous dire par quel biais avez-vous été informé du débat. Est-ce que c'est par la presse papier, est-ce que c'est par des podcasts radio, est-ce que vous avez reçu un courrier avec carte T dans votre boîte aux lettres, est-ce que c'est par les campagnes menées sur les réseaux sociaux, des affiches, des réseaux professionnels, associatifs, le bouche-à-oreille, les outils d'information d'une collectivité ou d'un organisme public, ou est-ce que vous avez entendu parler de ce débat lors des différentes concertations préalables qu'il y a pu avoir sur d'autres sujets dans la région ? Voilà. Donc je vois que certains d'entre vous réagissent via le *chat*, là aussi, on va attendre encore un petit peu pour partager les résultats. Vous êtes 84 à avoir répondu, on va essayer d'atteindre les 70 %, comme tout à l'heure. N'hésitez pas, vous pouvez choisir plusieurs réponses, bien sûr, puisque peut-être qu'il y a eu plusieurs canaux. Vous avez vu un article de presse, et puis vous avez vu un post sur les réseaux, par exemple, ou vous avez reçu le courrier. N'hésitez pas. Il y a encore quelques votants, donc je ne vais pas tarder à partager les résultats avec vous. Merci à ceux qui réagissent via le *chat* et qui nous disent comment ils ont été informés de ce débat. Ça stagne un petit peu, donc je vais partager les résultats. J'ai l'impression que vous êtes nombreux à avoir voté.

Donc on voit que vous avez été assez nombreux à avoir entendu parler du débat par un réseau professionnel ou associatif, mais aussi par la presse. Parce que comme le dit Monsieur PAVARD l'instant, il y a eu pas mal de campagnes menées dans la PQR, mais aussi par les réseaux sociaux, par les campagnes qui ont pu être menées sur Facebook, Twitter, LinkedIn, mais aussi par courrier ou encore par des affiches plus ponctuellement, par le bouche-à-oreille, par les petites informations des collectivités, lors de précédentes concertations, et un petit peu moins, il y a une personne qui a été informée par des spots radio. Donc merci pour vos éléments de réponse, et merci à ceux qui ont répondu aussi sur le *chat*.

Et Monsieur PAVARD, je vous passe le relais de nouveau pour présenter cette fois les dispositifs de participation.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Sofia. Donc je reprends avec les participations. Donc les réunions, dont certaines, malheureusement, ont dû être tenues par visioconférence. Donc nous avons commencé le débat par une réunion d'ouverture à Lorient, qui était, qui s'est tenue le 11 septembre. Je précise que préalablement à cette réunion, la Commission du débat public a adressé un courrier à l'ensemble des mairies de la zone concernée, y compris dans le Finistère, pour leur transmettre à la fois le communiqué de presse qui a été publié à l'occasion, et puis pour les informer des dispositifs de participation, d'information relatives aux débats.

Donc cette première réunion, le 11 septembre, était une réunion d'ouverture. Le débat a été lancé, les officiels ont pris la parole, le projet a fait l'objet d'une première présentation, et à la suite de cette réunion d'ouverture, toute une série de réunions ont été organisées. J'ai commencé par les réunions générales, je dirais d'information générale, où l'objet était de porter à la connaissance du public le projet pour l'essentiel et ses conséquences. Donc c'est des réunions de proximité, nous avons commencé par Groix. Nous avons ensuite continué à Belle-Île, et puis une réunion à Quiberon le 23 octobre qui est la dernière réunion de proximité que nous avons pu tenir en présentiel. Une dernière réunion qui était prévue à Concarneau, que nous avons dû retarder compte tenu du confinement, s'est tenue donc le 7 décembre, donc la semaine dernière. Évidemment, faire une réunion locale en visio sous Zoom, ça paraît un peu bizarre, mais le petit sondage qui a été fait par l'équipe d'animation montre que malgré tout, il y avait quand même une majorité de participants qui étaient du Finistère. Malgré tout, l'aspect local a quand même bien été respecté.

Et nous avons ensuite eu, quand je dis « ensuite », elles se sont évidemment mêlées aux réunions d'information locale, un certain nombre de réunions thématiques qui avaient pour objet pour certaines de mettre, disons de délivrer une information sur un certain nombre de sujets. Ce sont notamment les deux premières, celle de l'insertion de l'éolien en mer dans la transition énergétique. Pour être donc

clair, on parle beaucoup de stratégies bas-carbone, etc., donc il s'agissait de discuter de l'impact de ce projet sur la politique de réduction du carbone en France, et également sur le fonctionnement du réseau et en particulier le réseau breton. Le 23 septembre, nous avons développé les questions économiques. Quand je parle du modèle économique de l'éolien, c'est la façon dont les coûts sont estimés et la façon dont, disons les opérateurs bénéficient des aides, parce que jusqu'à présent, le coût de l'énergie éolienne était supérieur au coût de marché, et donc tout ceci a été développé. Le 9 octobre, nous avons eu une réunion sur les filières économiques, l'emploi et la formation, dont l'objet était essentiellement d'évaluer les retombées attendues en matière économique en Bretagne et en Pays de la Loire, plus également les besoins en matière d'emploi et de formation. Nous avons tenu trois réunions sur l'environnement marin, il a fallu en rajouter une parce qu'au bout des deux, on n'était pas arrivé aux conclusions attendues. Donc il y a quand même eu vraiment un coup de projecteur important sur cet aspect-là. Sachant que la troisième a dû être tenue, comme toutes celles qui se sont tenues en novembre, en visioconférence.

Le 28 octobre, une réunion a été consacrée aux aspects du raccordement à terre, les grandes entreprises terrestres, parce que si on installe des éoliennes en mer, il faut bien ramener l'énergie produite au réseau. Tous ces aspects-là ont donc été évoqués. Et puis donc le 20 novembre et le 27 novembre ont eu lieu deux réunions consacrées aux usages de la mer. La mer n'est pas un espace vide où personne, accessible aux entrepreneurs, il y a plein d'opérateurs, de professionnels qui gagnent leur vie ou qui vont s'y délasser. Et donc ces deux réunions ont été organisées le 20 et le 27 novembre. La réunion Pays de la Loire devait avoir initialement lieu à La Turballe, elle a dû être tenue évidemment visioconférence, comme je vous l'ai dit.

Et puis la semaine dernière, il y a une semaine, une réunion particulière sur les aspects de localisation et cahier des charges a été organisée, ceci pour répondre à une question posée par la maîtrise d'ouvrage dans la saisine de la Commission nationale du débat public et également dans le dossier du maître d'ouvrage. Si ce projet se fait, où est-ce qu'il faudrait le mettre, où est-ce que ça passerait le mieux compte tenu des contraintes des uns, des uns et des autres.

Voilà, nous avons également, et nous en sommes assez satisfaits, malgré le fait qu'on n'a pas pu aller au bout en raison du deuxième confinement, nous avons eu des contacts avec les jeunes. Les jeunes, c'est très important, c'est l'avenir. Et donc on a une réunion de rencontre à Lorient, à l'université de Bretagne Sud, mon collègue Jean-Pierre BOMPARD qui me relaiera tout à l'heure a eu deux rencontres avec les étudiants de licence génie thermique électrique le 9 octobre, et puis le 20 octobre, avec les étudiants du Master ingénierie, gestion des ressources côtières et littorales. Et pour ce qui me concerne, j'ai eu une rencontre avec Bertrand DURIN qui était avec moi le 3 novembre, nous avons rencontré quelques classes de seconde et de première au lycée Le Likès à Quimper, et c'était vraiment, c'est une séance dont je garde un excellent souvenir parce que c'était vraiment plein de fraîcheur et d'animation. Et d'ailleurs, les jeunes élèves, à la suite de cette rencontre, ont joué quelques scénarios et ont produit des affiches. J'ai demandé à leur professeur si nous pouvions les utiliser dans d'autres rapports et peut-être les mettre en ligne. C'est vraiment très intéressant.

Outre les réunions physiques qui sont évidemment la raison d'être du débat public, nous avons quand même mis en place, comme toujours, les moyens habituels de participation, donc la plate-forme participative, où le public peut soit poser des questions à la maîtrise d'ouvrage ou à la Commission, soit déposer des avis, et donc le public a participé de façon assez importante, puisqu'on est à 430 avis, on n'était pas très loin des 300 questions. Donc c'est quand même quelque chose d'assez satisfaisant. Nous avons établi, pour essayer d'avoir le point de vue du public sur la sensibilité de la localisation du projet s'il doit se faire, un questionnaire qui, en fait, avait pour objet de proposer au public de localiser ou de faire des choix de localisation au moyen d'un carroyage. Là aussi, cette consultation, nous la considérons comme un grand succès puisqu'on a atteint 1300 réponses à ce jour, et ça continue à arriver. Il est possible que nous arrivions à 1500 réponses avec des réponses qui ont été présentées dans un état partiel la semaine dernière, mais qui sont assez éclairantes. Et puis les cahiers d'acteurs, au jour d'aujourd'hui, à peu près 23 cahiers d'acteurs, et il en arrive beaucoup.

Alors le bilan des réunions, donc nous avons mobilisé, alors c'est un total, à peu près 1800 personnes. Toutes nos réunions ont été diffusées, sauf celles qui ont été faites en Zoom, toutes les réunions ont été diffusées en parallèle sur YouTube. Donc nous avons touché 1800 personnes à peu près au total, soit une moyenne de 90 personnes par réunion, qu'elle soit physique ou en visio. Ce qui, au vu de ce qui se fait généralement dans le débat public, peut être considéré comme assez satisfaisant. Voilà.

Dernier point sur les contributions. Nous sommes à 452 avis, j'ai un peu surestimé les questions, nous sommes à 231 questions. Ça donne beaucoup de travail à la maîtrise d'ouvrage. Donc 21 cahiers d'acteurs ligne, mais aujourd'hui on en a reçu un ou deux, je crois. Et puis le questionnaire sur la localisation, donc 1500 réponses. Voilà. Et donc la moitié à peu près ont motivé leur choix, contrairement à ce qui a été écrit dans Ouest-France, une part non négligeable des 1500 répondants ont dit qu'ils s'opposaient au projet. Lorsqu'on avait fait les calculs, c'était 48 %, et non pas 48 comme ça été indiqué dans Ouest-France. Une erreur qui a été relevée par certains d'entre vous, en tout cas, on a eu des retours.

La mobilisation numérique, elle n'est pas terminée, nous avons à ce jour 32 000 entrées sur le site Internet. Sur la lettre d'information, elle est diffusée à 1275 correspondants. Les visionnages sur YouTube, YouTube, ce n'est pas 5500 abonnés, nous n'en sommes pas là, nous ne sommes pas des Youtubeurs professionnels, mais enfin, il y a eu 1500 visionnages des séances. C'est quand même des séances YouTube un peu austères, 5500 visionnages. 1119 abonnés à Facebook, 508 abonnés à Twitter et 180 abonnés à LinkedIn. Voilà.

De l'avis des gens qui font du débat public, ce sont des chiffres qui sont plutôt satisfaisants. Alors évidemment, comparé à la population du Morbihan ou du Finistère, ça ne fait peut-être pas beaucoup, mais c'est malheureusement la loi du débat public. On touche en général une faible partie de la population. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus, et maintenant, je pense que la parole est à la salle.

### **Mme Sofia ALIAMET, animatrice**

Alors, avant de vous passer la parole, de passer la parole à David qui va animer ce temps d'échange, une autre petite question de la même manière qu'on vous a demandé tout à l'heure comment vous avez été informés du débat, on vous demande maintenant comment avez-vous participé au débat. Là aussi, vous avez la possibilité de répondre à plusieurs items, parce que vous avez pu participer à plusieurs réunions, vous avez pu suivre une réunion publique sur YouTube. On a distingué la réunion publique en présidentiel, de nombreuses réunions ont pu se tenir avant les mesures sanitaires à Lorient, à Groix, Belle-Île, etc. Elles étaient retransmises sur YouTube, donc vous pouvez aussi les avoir suivies sur YouTube, et puis avec l'annonce des mesures sanitaires, plusieurs réunions ont eu lieu en ligne sur Zoom. Il y avait d'autres modalités, il y avait bien sûr le site participatif, en déposant un avis, en posant une question sur le site participatif, le courrier, le mail, la carte T, parce que nous avons mis en ligne de très nombreuses cartes T reçues de diverses zones du territoire, et puis les questionnaires et la possibilité de cahiers d'acteurs. Si vous n'avez pas participé au débat, je vois un commentaire dans le *chat*, vous pouvez bien sûr l'indiquer dans le *chat*, mais vous participez du coup ce soir donc on fait l'hypothèse que vous êtes présents à une réunion sur Zoom. En tout cas, si vous ne voyez pas le petit sondage, vous pouvez nous écrire dans le *chat*. Je vois que certains d'entre vous le font et disent qu'ils ont participé sur Zoom. C'est bien, vous avez été plusieurs à participer à nos réunions de Zoom. Je laisse encore quelques instants pour atteindre le même score ou identique de tout à l'heure.

Je vais vous laisser quelques minutes, on va essayer d'atteindre les 60 % de répondants. Encore une fois, si vous ne voyez pas le sondage, pas d'inquiétude, vous pouvez toujours réagir via le *chat*. Ce n'est pas une obligation de répondre, mais n'hésitez pas à nous dire comment vous avez participé via le *chat*. Je vois qu'on stagne un petit peu, encore une ou deux réponses et puis je vais partager les résultats avec vous.

Alors, vous avez été nombreux à participer aux réunions publiques sur Zoom, donc comme l'a dit Monsieur PAVARD, avec les mesures de confinement qui ont été annoncées fin octobre, les réunions publiques se sont tenues en ligne, donc sur Zoom, comme c'est le cas de celle de ce soir. Et vous avez été aussi nombreux à venir aux réunions en présentiel, ou sur le site participatif du débat à avoir déposé un avis, une question, à répondre au questionnaire, à rédiger un cahier d'acteur. On voit que les modalités... Là, c'est sûr, on a des personnes qui ont rédigé une carte T, mais comme je vous l'indiquais, on a reçu quand même de nombreuses cartes T qui ont toutes été mises en ligne sur la plate-forme participative. L'adresse vous a été partagée tout à l'heure dans le *chat*, vous pouvez les voir.

Donc merci pour vos retours, et puis je laisse la parole à David qui va animer le temps d'échange.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Sofia, merci, Monsieur PAVARD pour cette présentation. Comme vous l'avez compris, on se centre aujourd'hui, à ce moment-là, sur les échanges, les observations et les questions que vous pourriez avoir sur la préparation et le déroulement du débat, on va dire sur la forme du débat, et pas encore sur le fond qui va faire l'objet d'une prochaine présentation par Monsieur BOMPARD de la Commission particulière du débat public. Je vois effectivement dans le *chat*, j'ai cru voir passer un certain nombre d'observations sur l'impact sur la pêche, sur l'environnement, l'impact environnemental, l'impact sur le paysage, sur l'atterrage. Ces questions sont bien sûr tout à fait pertinentes, mais je vous propose de les poser un peu plus tard dans la réunion, juste après cette séquence d'échange, quand on va rentrer sur le fond du sujet.

Donc je ne sais pas, je ne vois pas de main levée. Encore une fois, je vous invite à utiliser la fonction main levée sous Zoom si vous souhaitez prendre la parole et faire des remarques sur la forme du débat et sa préparation, son déroulement. Je vais également proposer à Jean-Pierre BOMPARD de relayer éventuellement des observations qui auraient trait au débat dans le *chat*. Je ne sais pas, Jean-Pierre, s'il y en a à ce stade ?

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Oui, il y a deux types de questions à l'heure actuelle. Il y a une question : « Pourquoi ne pas être intervenu dans les lycées à Lorient ? ». Je pense que Laurent va y répondre assez facilement. Et la question habituelle qui a été posée sur la question du sud Finistère, et sur laquelle des éléments ont déjà été fournis, donc voilà les deux éléments interrogatifs qui ont été, qui sont apparus dans notre conversation numérique.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Jean-Pierre. Allez-y, Monsieur PAVARD.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Les contacts avec les lycées ont été pris, on a été voir ceux qui avaient, en fait, réagi à nos sollicitations. Enfin bon, on était dans une situation assez compliquée, je rappelle quand même, à la rentrée, les chefs d'établissement étaient aux prises à des problèmes d'organisation compte tenu de la situation sanitaire, et nous avons répondu, notre contact s'est fait avec les lycées du Likès, et bien évidemment...

**Intervenant non identifié**

Oh, bien non...

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Allô ? Oui. Bien évidemment, nous aurions été à Lorient avec plaisir, mais bon, on n'a pas pu établir le contact, voilà, ça a été un peu difficile. Notre souhait était d'en faire beaucoup plus, mais on a été obligé de limiter notre participation à cause, encore une fois, à cause de ce problème sanitaire.

Autre question, Jean-Pierre ?

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

La deuxième question, c'était sur le sud Finistère et sur la manière dont on a touché ou moins bien touché les habitants de cette zone géographique.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

La zone géographique du Finistère potentiellement concernée, on n'a pas été jusqu'à Quimper pour distribuer dans les boîtes aux lettres, mais toute la zone potentiellement concernée par l'atterrage a été servie à la fois par le boîtage. Donc on a eu des retours, on a eu des cartes T qui nous sommes revenues de cette région-là, donc le boîtage, il y a toujours des loupés dans les boîtages, mais la région du Sud Finistère n'a pas été négligée. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, les élus, les mairies du Sud Finistère ont été informées comme les autres du démarrage du débat et du communiqué de presse qui a été envoyé tout début septembre. Voilà, on a vérifié que les maires ont bien été, sont bien parvenues dans les boîtes des mairies, après, est-ce qu'elles ont été ouvertes ou pas, voilà. Il y a une dame qui dit : « Très nombreux à n'avoir rien reçu, les mairies n'étaient pas au courant », mais je vous réitère le fait que nous, nous avons vérifié, et que toutes les mairies du Finistère ont été destinataires d'un mail d'information le 7 septembre. Et nous avons vérifié qu'ils étaient bien arrivés dans les boîtes. Voilà. Après, ce mail, où est-ce qu'il est allé ? Je ne peux pas vous le dire.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Tu as une question intéressante : « Quels sont vos regrets à vous, CPDP, sur le débat, temps en présidentiel ou temps numérique, format des conférences, des ateliers, temps normal, etc. ? » Qu'est-ce qu'on avait prévu de faire, en fait.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

On avait prévu, quand on a commencé à réfléchir à ce débat, il était prévu en particulier de faire du débat mobile pendant l'été. Donc moi, j'avais imaginé de louer, on avait budgété d'ailleurs un minibus, on aurait loué un minibus, on l'aurait habillé et nous serions allés sur les plages pour rencontrer les estivants. Nous avons également prévu de louer un stand au festival interceltique de Lorient. Évidemment, si tout ceci avait pu se faire durant l'été, nous l'aurions fait avec beaucoup d'intérêt, parce que c'est aussi l'objet du débat public, c'est d'aller non seulement, d'aller au-devant du public et de ne pas seulement informer ou avoir en face de nous les gens qui viennent, aller au-delà. C'est vraiment les sens du débat public, et nous n'avons pas pu le faire. C'est vraiment un regret que j'ai, mais malheureusement, là, les circonstances ont été telles, nous n'en sommes pas maîtres.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

À ce stade, il y a une observation : « Pourquoi les touristes vous intéressent plus que les locaux ? » Non, sûrement pas.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Ils ne nous intéressent pas plus que les locaux, évidemment. Mais compte tenu du nombre d'estivants et de gens qui ont des résidences secondaires notamment dans les îles, à Quiberon, ça nous a paru un public dont il fallait s'occuper. Mais évidemment, ça ne nous intéresse pas plus que les locaux, et c'est d'ailleurs pour cela qu'on a différé début septembre l'envoi des plis dans les boîtes aux lettres pour pouvoir bien toucher les locaux sur les réunions qui commencent en septembre, quand les touristes sont partis.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, je ne vois pas de main levée supplémentaire de mon côté, et je crois que nous avons relayé une bonne partie des échanges via le *chat*. Si ça vous convient, je vous propose peut-être de passer à la séquence suivante avec Jean-Pierre BOMPARD qui va nous présenter les principaux arguments entendus dans le cadre du débat. Je repartage le support, et passe volontiers la parole à Jean-Pierre BOMPARD pour cette présentation.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Voilà, bonjour. J'ai mis le son, qu'on soit bien clair, c'est-à-dire, c'est une présentation qui n'est pas le rapport. Le rapport sera bien fini pour le 21 février.

Alors, nous commençons par le premier élément, le contexte. Le contexte, c'est la loi dite loi ESSOC, la loi de confiance, c'est l'expression. Intérêts et limites de la loi, donc l'intérêt de la loi ESSOC, c'est que le projet n'est pas encore abouti, contrairement aux débats précédents sur l'éolien en mer, posé, d'ailleurs, dans ce cas de figure. Les avis peuvent donc être encore pris en compte, le public a une véritable influence sur le projet. C'est l'hypothèse qui était faite quand cette loi a été posée, adoptée.

Les limites, c'est comme les caractéristiques précises du projet ne sont pas connues, ces impacts, en particulier sur l'environnement, vous verrez bien ce qu'on dira tout à l'heure, n'ont pas encore fait l'objet d'études détaillées. C'est un élément pour guider des choix, mais c'est évidemment assez limité.

Deuxième slide. Alors, opportunité du projet. Comme Laurent PAVARD l'a indiqué tout à l'heure, c'est un projet qui divise. Alors, évidemment, jamais les maîtres d'ouvrage ne pensent, quand ils lancent un projet, que le projet peut diviser. Néanmoins, ce n'est pas une question, comment dirais-je, qui peut au début les préoccuper. Mais progressivement, on s'est aperçu qu'il y avait une proportion très importante de positionnement assez clair. Il y a, de fait, autant de soutien que d'opposition, avec une opposition classique, on pourrait dire, entre le nucléaire et les énergies renouvelables, le renouvelable étant perçu comme étant intermittent.

La suite, s'il vous plaît. Donc alors les arguments qui sont en faveur du projet. Bon, on les a listés, évidemment tout ça, ce sera développé avec beaucoup d'attention. La lutte contre l'effet de serre, le fait qu'on ait affaire à des énergies décarbonées, c'est une énergie renouvelable et propre, c'est une énergie produite localement, c'est une énergie de substitution au nucléaire, ce sont des espoirs de

retombées économiques pour le territoire. Tout ça se mélange, là, on ne fait que lister des contenus d'arguments. Évidemment, dans l'opportunité du projet, l'opportunité de projet, il peut y avoir un mix de tous ces éléments.

Suivant, les arguments contre. Alors, on a déjà vu d'ailleurs dans le *chat* tout à l'heure des gens qui se sont exprimés. Donc sans aucun, comment dirais-je, classement, à chaque fois, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Donc les arguments contre, c'est la visibilité, l'atteinte à la qualité des paysages. Tout à l'heure, il y a eu une question qui a été abordée dans le *chat* sur les photomontages, on aura l'occasion probablement d'y revenir. C'est une énergie intermittente, même si le mot « intermittent » peut se discuter, puisque certains disent que c'est non pilotable plutôt qu'intermittent, qui, de ce fait, nécessite des moyens de substitution carbonés et n'assure pas réellement la sécurité énergétique de la Bretagne puisque c'était un des éléments annoncés. Ce projet part alors qu'on n'a pas fait le point sur la ferme-pilote d'EOLFI, il y a des risques pour l'environnement, il y a un coût élevé de l'énergie produite à la fois pour les citoyens et les finances publiques, une interrogation sur le mode de calcul utilisé, c'est-à-dire le LCOE, qui est un taux actualisé lié à des incertitudes, des difficultés et un coup sur le recyclage.

Alors, à ce stade-là, les « pour » et les « contre », comme on l'a bien indiqué, on voit bien que ce sont des catégories, comment dirais-je, des catégories de gens qui ne sont pas obligatoirement socialement les mêmes, qui ne sont pas situés dans les mêmes endroits et qui n'ont pas les mêmes intérêts, c'est assez classique dans le débat public. Je continue.

Alors, la grande difficulté a été quand même soulevée lors des trois ateliers sur la dimension environnementale. Comme on est dans la loi ESSOC, effectivement, il y a toute une série d'études qui ne sont pas suffisamment, qui ne sont pas fournies, on constate une grande insuffisance des données environnementales. Bon, ça a été répété, malgré les efforts fournis par à la fois les bureaux d'études, à la fois par l'IFREMER, l'OFB, bon, c'est aussi difficile d'extrapoler les retours d'expérience en mer du Nord, ça a été indiqué, car les biotopes et les techniques sont différents. Il a été indiqué, et notamment par toute une série à la fois de citoyens, d'associations, ou d'acteurs au sens économique du terme, la nécessité de réaliser des études pluriannuelles sur tous les compartiments, notamment les oiseaux migrateurs, sur une zone pertinente non limitée à la zone retenue in fine pour l'étude du projet tenant compte des impacts cumulés. C'est un élément important, les impacts cumulés, c'est-à-dire de ne pas prendre obligatoirement une seule zone, mais les oiseaux migrateurs, par définition, migrent et bougent. Et puis une question sur la consommation des ressources et des recyclages en fin de vie. La consommation des ressources, ça soulève la question notamment sur la question des terres rares.

On continue. Sur les retombées économiques attendues, il y a beaucoup d'expressions effectivement sur ce sujet-là. La nécessaire association du tissu industriel local, sous-traitants de rang 2 et plus, le fort potentiel des régions Bretagne et Pays de Loire, le rôle des ports d'assemblage et de maintenance. Alors, dans les interrogations, il y a Brest et Lorient. Ça ne signifie pas qu'on oppose, la plupart des intervenants n'opposent pas Brest et Lorient, et les attentes fortes, mais sans assurance sur l'absence d'opérateur désigné. Ça, c'est le problème de la loi ESSOC au sens propre du terme.

Autre point. Pour les intérêts des usagers de la mer, comme Laurent PAVARD l'a bien indiqué, la mer, il y a quand même toute une série d'acteurs. Et tout à l'heure, ça a été soulevé, des gens qui en vivent, des gens qui en font leurs loisirs. Donc on a bien observé dans les arguments avancés notamment les positions des comités des pêches, il y a deux comités des pêches qui se sont exprimés, à la fois dans les deux réunions dont on a parlé, celle qui était prévue initialement à Lorient et celle qui était prévue à La Turballe, dans les cahiers d'acteurs aussi. Les pêcheurs se sont exprimés clairement, et on traduira, notamment sur le plan de notre compte-rendu, leurs positions. La conchyliculture, qui s'est exprimée, la plaisance, les armateurs aussi, mais essentiellement les armateurs du point de vue du cahier d'acteur sur le cabotage ou les granulats, notamment le problème de maintenir des couloirs de navigation.

On continue. Alors, on a essayé, par une technique qui peut certes se discuter sur le plan statistique par définition, comme ça a été indiqué, on n'est pas dans une opération statistique, on est dans une opération de débat public, on essaie de cerner un certain nombre d'arguments avancés par les uns et par les autres. Je m'excuse, j'ai eu une coupure. Donc la recherche d'un zonage, rappel de la méthode utilisée : utilisation d'un carroyage de 50 km<sup>2</sup>, dimension d'un champ d'éoliennes dans la zone du débat, vous voyez, et expression des positions des acteurs à l'aide des cahiers d'acteurs, des contributions aux séances en ligne, du questionnaire en ligne, « je choisis ma zone », c'était la question posée par le maître d'ouvrage, enfin, les acteurs qui sont derrière l'opération.

Donc la recherche de zonage. Donc là, on a mis quelques exemples. Depuis, on en a reçu d'autres. Il faut que personne ne se sente je dirais vexé de ne pas avoir sa carte, on a eu des acteurs industriels notamment qui ont aussi envoyé des cartes. Là, on a pris ces exemples-là pour montrer que toute une série de gens avait des opinions, quand même, arrêtées. On parle de gens qui acceptent de répondre à cette question, évidemment, il y a une partie des gens qui refusent de répondre à cette question parce qu'ils sont par définition hostiles à l'implantation proposée.

On continue. Alors, on a fait une séance qui était une séance un peu inaugurale, on va dire, qui est une séance de Zoom décentralisée. On a fait quatre groupes avec des scénarios, il y avait quatre scénarios donc sur, comment dirais-je, les gens s'exprimaient par l'intermédiaire de ce qu'on appelle les post-its virtuels, d'ailleurs, donc il n'y a pas de consensus sur le choix d'une zone. La localisation en zone n'est dans l'ensemble pas retenue dans les exercices qu'on a faits. Manque de connaissance, parce qu'elles relevaient d'un coût trop élevé, notamment en termes d'acheminement. Ne pas travailler à cheval sur deux zones, on a vu beaucoup de gens, lors de ces ateliers, l'exprimer. La nécessité d'écouter les pêcheurs, bon, ça, quels que soient les intervenants, c'est-à-dire ce n'est pas uniquement les pêcheurs qui disent : « Il faut écouter les pêcheurs », ce sont aussi d'autres, des citoyens, des acteurs qui disent : « Tout ça ne peut pas se faire sans qu'on ait l'avis et sans qu'on écoute les pêcheurs ». Et une question, bon, dont les gens du métier et d'autres probablement se rendent compte de l'importance, c'est un véritable enjeu sur la nature des fonds, roches ou vasières. Bon, ça sera pour les opérateurs de demain un véritable débat.

On continue. Donc lors de cette réunion, qui était en deux temps, la première était en Zoom décentralisé, là, on a fait après une réunion en Zoom décentralisé, c'est sur le cahier des charges, entre la première opération de 250 MW. Le débat a permis notamment de mettre en évidence cette nécessité, point de vigilance énoncé par les participants à une gouvernance du projet, le financement du projet, les retombées économiques et sociales locales du projet, les usages, donc tenir compte des usages, et l'environnement. Tous ces points, du point de vue des participants, devraient être clairement appropriables, d'une certaine manière, par les gens qui vont répondre à cet appel d'offres.

On continue. Et donc derrière, il y a le problème des critères de notation de l'appel d'offres. Il faut davantage prendre en compte l'environnement et le contexte local au détriment du seul critère prix. Ça, c'est la source, c'est le questionnaire « Je choisis ma zone ». C'est un élément important, parce que vous savez que la plupart des appels d'offres tournent souvent autour évidemment du prix, ce qui peut se comprendre, mais dans lesquels les divers intervenants on dit : « Mais si cette question de la tarification, 70 % de l'appel d'offres de Dunkerque c'était le prix, bon, ça laisse peu d'espace pour les autres aspects », donc il faudrait trouver aussi par le travail sur le cahier, enfin, sur le cahier d'appel d'offres, des éléments qui permettent de faire une différenciation et qui permettent du temps de tenir compte, évidemment, des points mis en avant sur l'environnement et le contexte local. Voilà sur l'appel d'offres.

Alors la suite du débat. Alors, beaucoup de gens s'interrogent, et y compris, on a bien vu lors d'une dernière réunion que les gens s'interrogeaient en disant : « Où va-t-on ? » D'abord, premièrement, en tant que CPDP, nous répétons que la question de l'opportunité du projet est posée. C'est clair, c'est précis, une partie des gens n'en veulent pas, une partie des gens en veulent à condition que, et d'autres en veulent en s'appuyant sur les travaux qui ont été longuement menés préalablement au sein de la CRML. Donc il n'y a non pas, on n'est pas là pour construire un consensus ni distribuer des bons points, mais pour rendre compte du fait que le projet tel qu'il est ne fait pas effectivement l'unanimité entre les divers acteurs ou les divers citoyens. Donc le 21 décembre minuit, ou 23h59, je ne sais plus très bien comment on juge, d'ailleurs, il y a la fin du débat. Le 21 février, il y a la publication du compte-rendu par la CPDP, et il y aura un bilan fait par la présidente de la CNDP, mais Madame Chantal JOUANNO s'exprimera tout à l'heure. À partir de là, la maîtrise d'ouvrage aura trois mois pour rendre, au plus, on a vu que la maîtrise d'ouvrage avait une capacité à réagir très vite si on voit le résultat sur l'appel d'offres normand, trois mois au plus pour répondre, et donc aux questions qu'on a posées et pour voir la suite ou non du projet. S'il y a poursuite, il y aura nomination, là, c'est de la responsabilité de la CNDP, d'un ou plusieurs garants, qui, probablement, sauf cas de force majeure, s'appuieront sur ce qui a été le travail de la CPDP. Il y aura une sorte de continuité sur tous les débats que nous avons eus.

Et après, il y aura un lancement et appel d'offres pour le maître d'ouvrage.

Voilà, à ce stade, ce que je pourrais dire, et le rapport sera beaucoup plus exhaustif, bien plus argumenté sur tous les plans que j'ai pu soulever.

Merci pour votre attention.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur BOMPARD, de cette présentation qui présente donc un certain nombre d'éléments collectés tout au long de ce débat public. Je suis chargé d'animer un petit temps d'échanges à la suite de cette présentation, vous pouvez partager vos réactions, n'hésitez pas à utiliser le *chat* et à lever la main si vous souhaitez prendre la parole.

Dans un premier temps, je vais proposer à Monsieur PAVARD d'éventuellement me partager les réactions qu'il aurait repérées dans le *chat*.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

D'abord, je précise, il y a un retour sur un téléphone quelque part... Je précise que tout ce qui est dit sur le *chat* est enregistré, évidemment, et sera publié en même temps que la vidéo de cette réunion. Tout ce que vous écrivez, même s'il n'y a pas forcément de réponse ou si c'est simplement un avis que vous déposez, ce n'est pas perdu, ça va rester évidemment sur le débat.

Je retiens à ce stade deux interventions, une sur un gros inconvénient, projet commercial au bénéfice du privé, financé par le public. C'est un point sur lequel, je pense, qu'il faudra peut-être laisser la maîtrise d'ouvrage répondre tout à l'heure. Je propose qu'on renvoie cette question-là, il ne faut pas passer à côté parce que c'est un vrai sujet, peut-être la renvoyer à la deuxième session d'échanges.

Deuxième question sur laquelle évidemment la Commission est interpellée, à propos de la prolongation de la durée du débat : « Les demandes de prolongation des débats ont-elles été entendues ? » J'ai rappelé que le débat avait été prolongé une première fois jusqu'à fin décembre, de façon à nous permettre de déterminer les réunions et le programme du débat tel que nous l'avons présenté à la Commission particulière, la Commission nationale du débat public le 2 juillet. Nous avons tenu cette échéance à la fin du mois de décembre, donc au 21.

Alors, avoir prolongé en 2021... Alors déjà, je rappelle, mais ça, c'est sous le contrôle de la présidente de la Commission nationale qui dira quelques mots tout à l'heure, c'est que de droit, les débats sont limités à six mois. Alors prolonger un débat d'un mois, le débat d'un mois, ça nous apporterait quoi ? Ça nous apporterait d'avoir une période d'activité entre Noël et jour de l'an où les gens ne seront pas forcément très disponibles, et jusque début janvier, et je ne crois pas un seul instant que le mois de janvier nous permettrait d'organiser des réunions, notamment physiques, compte tenu du tour que prennent les choses. Vous suivez tous, je pense, l'actualité, je ne pense pas que nous aurons la possibilité de nous réunir physiquement avant quelques mois maintenant. Et c'est la raison pour laquelle, outre le fait que c'est une décision qui appartient à la Commission nationale qui se réunit une fois par mois, nous n'avons pas jugé opportun d'aller au-delà du 21 décembre, et c'est aussi parce que, comme ça vous a été expliqué tout à l'heure, nous considérons qu'au vu des critères qui sont les nôtres par rapport à d'autres débats, le public a pu contribuer et argumenter de façon assez détaillée et complète sur les tenants et aboutissants et tous les aspects du projet.

Et encore une fois, je rappelle que la fin du débat n'est pas la fin de l'histoire, à l'issue du rapport que nous serons amenés à remettre le 21 février, le maître d'ouvrage rendra une décision. Et à l'issue de cette décision, la Commission nationale désignera un ou plusieurs garants pour suivre la concertation post débat, et donc le public continuera à être associé aux réflexions sur le projet.

Voilà, c'est sur ce point que je voulais répondre. Il y a une question sur le fait qu'en l'absence d'impacts environnementaux, il est difficile ou impossible de choisir une zone à l'intérieur de la macro zone. C'est un vrai sujet, nous l'avons évoqué la semaine dernière. Je pense que la maîtrise d'ouvrage pourra probablement répondre à cette question-là dans sa séquence.

Voilà ce que...

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Laurent, tu peux répondre, la zone rouge, là, si j'ai bien compris, il y a une question sur les 12 milles, tout simplement. C'est ça.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que Monsieur BOURDON peut peut-être développer ou expliquer ? Parce que je n'ai pas très bien compris la nature de son intervention.

**M. David PROTHAIS, animateur**

J'invite Monsieur BOURDON à ouvrir son micro.

**Mme Mireille BOURDON**

C'est Madame BOURDON.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Pardon, excusez-nous. Pardon.

*Rires*

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur BOURDON est le représentant de RTE aussi, alors...

**Mme Mireille BOURDON**

Effectivement. Oui, donc pour faciliter la compréhension du plus grand nombre, il me semble important effectivement de préciser la nature donc de cette limite rouge et des conséquences qu'elle peut avoir concernant donc le choix de la zone au-delà et en deçà de cette limite en rouge.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Vous parlez des cartes qui ont été présentées par Monsieur BOMPARD tout à l'heure ?

**Mme Mireille BOURDON**

Oui, tout à fait, et je me permets de reprendre aussi le propos de Monsieur BOMPARD qui précisait que si on ne choisissait pas une zone, c'est qu'on était opposé au projet. Et je tiens à apporter donc un complément d'information, on peut être plutôt favorable à ce projet, mais ne pas souhaiter s'exprimer dans la mesure où les connaissances sont insuffisantes à l'heure actuelle.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

C'est tout à fait exact, et en fait, une partie de ceux qui ont répondu au questionnaire en ligne on dit : « Nous, nous sommes d'accord sur le projet, mais nous ne choisissons pas de zone parce que nous n'avons pas d'éléments où ça nous paraît bon ».

Alors, le rouge sur les cartes, en tout cas celles qui ont du rouge, c'est ce que nous avons interprété dans certains cas de la position exprimée par certains acteurs. Par exemple, l'acteur environnement, ce n'est pas un acteur, mais ça a été développé la semaine dernière. Le rouge, dans l'au-delà, car c'est des zones qui sont plus fréquentées par les oiseaux, et nous avons donc, le rouge, c'est plutôt d'éviter cette zone-là.

**Mme Mireille BOURDON**

Excusez-moi, je vous interromps, je ne parlais pas des zones rouges, je parlais de la ligne rouge.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

C'est la ligne des eaux territoriales.

**Mme Mireille BOURDON**

Il serait intéressant d'expliquer en quoi elle peut influencer sur le choix d'une zone.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Alors, elle peut influencer par le fait qu'aujourd'hui, et ça, sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage, la fiscalité n'est pas la même au sud et au nord de la zone. Dans la mer territoriale, il y a une fiscalité sur les éoliennes, en zone économique exclusive, il n'y a pas de fiscalité sauf au profit de l'OFB.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Madame BOURDON, de cette observation. Je pense qu'il y a des éléments de réponses qui vous ont été donnés, et peut-être que la maîtrise d'ouvrage pourra compléter tout à l'heure.

Je vois qu'il y a Monsieur LE NEZET qui a levé la main tout à l'heure et qui voulait probablement intervenir. Je vais lui proposer d'activer son micro et de bien vouloir prendre la parole.

**M. Olivier LE NEZET, comité des pêches de Bretagne**

Bonjour à tous, merci de me donner la parole. Juste quelques points quand même qui sont importants. Alors le débat public a été intéressant, même si on peut malheureusement certes estimer qu'il y a eu beaucoup, quelques personnes, une moyenne de 80/90 personnes qui ont été présentes,

on voit la difficulté de réunir la société civile sur ce genre de projet. Il n'empêche que sur ce projet, au-delà de ça, je pense que sur les cartes qui ont été proposées avec un maillage, il aurait été intéressant d'avoir potentiellement en amont, mais ça, j'en avais discuté avec Monsieur PAVARD, je pense que ça aurait été aussi intéressant d'en discuter dans les échanges en amont. Au-delà de ça, si cet outil a déjà été mis en place dans d'autres débats publics, dans d'autres régions, je pense que ce qui est faisable ou peut-être approprié dans certaines régions ne l'est pas dans d'autres, parce qu'en n'ayant aucun élément ou pas assez d'éléments qui permettent justement de définir un peu les zones...

**M. David PROTHAIS, animateur**

Vous êtes coupés de mon côté, Monsieur LE NEZET. Je crois qu'on vous a perdu.

**M. Olivier LE NEZET, comité des pêches de Bretagne**

On fait un pavage un peu comme une loterie, vous m'excuserez, avoir beaucoup plus [coupure son]... Hop là, vous m'entendez ?

Est-ce que vous m'entendez ?

**M. David PROTHAIS, animateur**

Ça va un petit peu mieux, mais votre réseau souffrait de quelques difficultés. Je vous propose de reprendre vos dernières phrases.

**M. Olivier LE NEZET, comité des pêches de Bretagne**

Excusez-moi, je reprends mon propos. Je disais donc, je ne sais pas où ça s'est arrêté, mais pour moi, il était important que cette carte qui a été partagée je dirais de différents numéros qui faisaient plutôt penser à une loterie du loto que plutôt une carte tout à fait objective avec des éléments qui auraient pu aussi être apportés par différents acteurs, aurait été plus intéressante même si elle a été peut-être dans d'autres projets, dans d'autres régions sur les énergies marines la proposition de projet dans d'autres régions sur les énergies marines, je pense qu'il aurait été aussi intéressant peut-être de [Inaudible], ce qui n'a pas été le cas, malheureusement. Et avant la mise en œuvre et la provision de cette carte, je pense que ce qui est fait dans une région n'est peut-être pas transposable dans une autre.

Je voulais juste souligner là-dessus, parce qu'il y a eu beaucoup d'interpellations et d'incompréhensions sur cette carte avec un pavage qui faisait penser à Monsieur PAVARD. Voilà, merci.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur LE NEZET.

Monsieur PAVARD, vous souhaitez réagir ?

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

J'ai présenté la méthode la semaine dernière, le pavage n'a pas de signification particulière, nous l'avons demandé au CEREMA, il s'agissait simplement d'essayer de donner des éléments facilitant l'expression du public, et il n'a pas d'autres significations que celui-là. La seule précaution qui a été prise, c'est d'avoir des carreaux qui étaient de l'ordre de 50 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à peu près à la place utilisée par une tranche de 250 MW. Voilà ce que je pourrais dire, mais évidemment, j'ai pris les précautions la semaine dernière de dire que ça n'avait pas d'autre but que celui-là, c'est uniquement un élément de méthode.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur PAVARD de cette précision. Il y a Monsieur QUENTEL également qui a levé la main, je vais lui proposer une prise de parole.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Il y a un point sur la ZEE qui est important.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Monsieur BOMPARD, excusez-moi, j'ai passé la parole à Monsieur QUENTEL, et après on abordera la question de la ZEE.

## M. Armand QUENTEL, comité des pêches – Bretagne

Oui, c'est un petit peu, d'ailleurs, le sens de mon intervention, mais il y a plusieurs points.

On est un petit peu piégé avec cette volonté de transition écologique et de transition énergétique. On est en train d'aller en quelque sorte vers un Nouveau Monde avec un nouvel équilibre, et on est obligé d'y répondre. Vous comprendrez très bien, question qu'on pose la question à tous les collègues pêcheurs professionnels pour leur demander : est-ce que vous voulez que ça change et qu'on arrive à quelque chose dont on n'a aucune certitude sur l'efficacité ? Eh bien, il y a une bonne partie qui va répondre : « Non, on veut que rien ne change, on veut que ça continue comme avant ». C'est évident.

Il y a un grand travail en amont, certainement pour que l'on soit tout bien convaincu qu'il y a une transition écologique, énergétique, une transition sociétale qui doit se faire. Et malheureusement, il y a des gens qui vont sans doute, ça ne va pas être une opportunité au sens d'une bonne affaire. Une opportunité, c'est une bonne affaire. Si on a une opportunité pour faire une bonne affaire, voilà, c'est parti, c'est comme ça. Et là, pour le coup, il n'y a qu'à perdre, en quelque sorte, tel que c'est présenté dans un premier temps. Donc on est conscient, en tant qu'élus dans les comités des pêches, c'est une responsabilité que l'on a. Et pour le coup, on a posé des questions très précises, puisqu'à l'horizon 2030, le document stratégie de façade dit que « *le bien-être et l'emploi sont reconnus objectifs premiers* ». Est-ce qu'on est capable d'atteindre ces objectifs-là avec cette démarche que l'on va faire ? Bien-être, on ne sait pas trop comment ça va se passer. J'ai posé une question sur l'extraterritorialité du droit des entreprises américaines, parce qu'elles font ce qu'elles veulent et elles peuvent très bien exiger d'avoir des sous-traitants qui ne sont absolument pas porteurs d'emplois pour les résidents et ceux qui sont impactés. Pour l'instant, il n'y a aucune réponse. Je sais qu'il y a d'autres grandes entreprises françaises qui ont porté la même question à Bercy, et pour l'instant, à part un engagement de rendre effectif la loi Sapin II et la loi de blocage, on n'a toujours pas de disposition et on n'a toujours pas de réponse à cette question-là.

Pour l'autre côté, pour la situation de la zone, on a demandé tout à fait clairement de lever le doute sur la fiscalité, de sortir de la neutralité, quelque part, de la fiscalité de la zone au-delà des 12 milles. Et là, on n'a aucune réponse non plus, on sait qu'il y a des négociations qui se passent, on ne sait pas qui en sera bénéficiaire, il y a plein de gens qui vont en avoir le bénéfice. Donc nous, on présente très clairement, il faut que quelque part, ce soit une réelle opportunité pour l'appel, que l'on puisse continuer à faire notre travail même s'il y a des zones qui vont être difficiles, voire carrément interdites d'accès, mais qu'en compensation, il faut qu'on puisse continuer à remplir notre mission alimentaire et à en vivre, bien sûr, en équilibrant quelque part avec une transition énergétique que l'on doit faire aussi. Je vous rappelle qu'au nord du quarante-huitième 30, pour l'instant, tous les bateaux qui font plus de 150 kW de motorisation, au 1er janvier, ils vont être obligés de répondre aux nécessités de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, donc on a une obligation qui va venir très très vite là-dessus. Et là, ce sera une réelle opportunité si on était accompagné dans cette démarche-là. Ça a été exprimé très clairement.

Pourquoi la zone, elle est à cheval sur les 12 milles, pourquoi elle est là ? On peut se poser la question. Quand on a rencontré les élus, surtout sur les îles, d'ailleurs, Belle-Île ou Groix, c'est évident qu'ils veulent aussi avoir le bénéfice d'une taxe éolienne, mais qui s'arrête aux 12 milles. Bon, là, ce n'est pas clair non plus.

Les énergéticiens, ceux qui sont venus nous voir très intéressés, quand on leur a posé la question : est-ce que sur la roche ou sur le sablo-vaseux, ça vous paraît possible, pas possible, différent ? Ils nous ont dit : « Non, non, allez-y, ne tenez pas compte de ça, ce sera un peu plus cher, mais on saura faire, il n'y a pas de souci ». Conclusion, maintenant, la proposition est très nette, il faut aller plus au large sur le sablo-vaseux, on n'impacte pas les mêmes gens. C'est terrible d'avoir cette incapacité à formuler des besoins de façon claire. Même si c'est douloureux, au moins que ce soit clair.

Nous, on a réagi avec les propositions qu'on avait en face de nous, on a été très clair, on a présenté une zone, voilà, OK, c'est ce qui correspond au moindre impact pour la globalité de nos activités. Chacun fait sa part, il y avait une partie sur la roche, ce sont certains métiers, une autre partie sur le sablo-vaseux, ce sont d'autres métiers. On l'a proposé, maintenant, si tout doit être remis en question, croyez bien que ça va faire l'objet d'une autre discussion. Et là, pour le coup, vous avez de fortes chances qu'il y ait une levée de boucliers. Je sais qu'on ne représente pas grand-chose, les pêcheurs, je vois là, à suivre la réunion, on est 4 %, d'après votre sondage. Très bien, OK, mais il faudra choisir à un moment donné ce que l'on veut faire de la pêche, est-ce qu'on veut vraiment que la pêche soit aussi objectif premier comme c'est marqué dans ces zones-là : « EMR et pêche sont considérées comme prioritaires ». Voilà, c'est tout.

Alors le reste, il y a tellement d'incertitudes, ça me gêne beaucoup, mais faites-en sorte que la décision choisie soit une décision d'opportunité, c'est-à-dire au sens une bonne affaire qui n'en rajoute pas pour la pêche qui en a assez avec le Brexit qui va arriver, avec la pandémie, les différentes difficultés de marché, etc. Donc là...

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur QUENTEL, je vais vous inviter à conclure, si vous voulez bien.

**M. Armand QUENTEL, comité des pêches – Bretagne**

Je suis un petit peu long, désolé, comme d'habitude.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Juste pour dire qu'effectivement, enfin, la maîtrise d'ouvrage écoute, je suppose, qu'il y a des questions qui sont posées par Monsieur QUENTEL sur le système, sur le forum et qui attendent toujours leurs réponses. Il y a une question que vous avez posée, donc voilà, s'il est possible de répondre à Monsieur QUENTEL rapidement, merci pour lui.

On passe à la suite, David.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Oui, je vous propose qu'on passe la parole à la maîtrise d'ouvrage en ayant en tête ces questions, qu'elle les intègre dans sa présentation. Je vais proposer, je vais partager mon écran à nouveau et inviter Monsieur FERRAN.

**M. Ghislain FERRAN, adjoint au sous-directeur – DGEC**

Merci beaucoup. Alors effectivement, pour la maîtrise d'ouvrage, ce sera une présentation à plusieurs voix, parce qu'il y a trois entités dans la maîtrise d'ouvrage, à la fois l'État, à la fois la Région et à la fois RTE, pour la partie raccordement, comme vous le savez, donc on va être trois à le présenter. Je vais commencer tout de suite, si vous voulez bien passer au slide sur l'introduction. Merci beaucoup.

Donc voilà, je vais commencer par exprimer notre satisfaction en tant que maîtrise d'ouvrage sur la manière dont le débat a été mené. D'une part parce qu'il me semble que le climat des réunions a été très bon, que les débats ont été constructifs et on s'en réjouit, c'est ce qui va nous aider à améliorer ce projet. Et on se réjouit également des bons chiffres de fréquentation, et il me semble que d'une part c'est un succès en soi du débat et que ça montre l'intérêt des citoyens sur ce projet, même si on a conscience qu'évidemment, tout le monde n'est pas favorable. On voulait aussi souligner la bonne organisation de ce débat dans un contexte qui était évidemment très particulier et très difficile. Et voilà, on souligne que la Commission particulière du débat public a été très à l'écoute et a su s'adapter avec des formats de réunion en présentiel, avec des choses un peu originales pour garantir une bonne participation, donc on trouve que c'est très positif.

Je vais laisser la parole sans plus tarder au Conseil régional.

**Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale – présidente de la Commission 2, économie, agriculture et mer, Europe**

Merci, effectivement, j'en profite aussi pour saluer la qualité d'organisation de ce débat public et puis surtout votre capacité d'adaptation permanente au regard d'un contexte sanitaire tout à fait exceptionnel, et, je crois, qui a été effectivement difficile pour tout le monde et pour chacun d'entre nous.

Lorsqu'on s'était vu pour le lancement, Monsieur PAVARD le rappelait tout à l'heure, de ce débat public, l'annonce, en tout cas le 20 juillet à la Cité de la Voile à Lorient, j'avais souhaité au nom du président de région et à sa demande, et moi aussi en tant qu'élue, bien évidemment, que les citoyens finalement s'emparent de ce débat, se mobilisent et viennent justement participer aux réunions publiques. Je crois qu'on peut tous se réjouir que ça ait été le cas, vous avez vraiment été au rendez-vous, et on ne peut que vous en remercier. Et je crois que vous avez nombreux à vous exprimer, à argumenter, à nous interroger, à nous interpeller, parfois à nous encourager également et à déposer des avis, des commentaires, des cahiers d'acteurs, je crois qu'il en a eu aussi plusieurs. Et je crois qu'ils soient favorables ou défavorables, très concrètement, je crois qu'en tout cas, cette respiration démocratique qu'aura été ce débat public a témoigné, et en tout cas, c'est un des enseignements que moi j'en tire, du très haut niveau, alors je ne sais pas si on doit dire de connaissance ou d'acculturation, en tout cas des citoyens bretons et ligériens sur ce projet qui nous concerne tous.

Donc je l'ai dit, une très belle participation, et l'enseignement que j'en tire aussi, c'est qu'elle nous oblige, nous, effectivement, maîtrise d'ouvrage associée, on a entendu d'un côté les espoirs, les attentes de certains qui veulent que ça avance, que ça avance plus vite, mais on a aussi entendu clairement les questionnements, les interrogations, les irritations parfois, en tout cas les inquiétudes des autres. Et je crois que nous devons bien évidemment intégrer l'ensemble de ces points de vigilance et de ces points d'alerte.

Je tiens à le dire, là, à ce moment, effectivement, à cette dernière réunion, que tous les éléments recueillis au cours de ces semaines de débat public devront maintenant éclairer, guider la décision de l'État, la décision publique et, en tout cas pour nous, c'est un impératif.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Monsieur DURIN, il me semble que vous souhaitez présenter cette slide, c'est à vous.

**M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Je vais la présenter à deux voix, je vais commencer, et Gaël LE SAOUT terminera.

Donc que ce qu'on peut dire en reprenant un peu les propos également de Jean-Pierre BOMPARD, c'est qu'on a effectivement eu un fort intérêt pour l'éolien en mer et sa place dans la transition énergétique exprimée dans ce débat, donc avec des choses qui ont déjà été évoquées, notamment la question de l'intermittence de la production éolienne et son corollaire sur les moyens à activer lorsque les parcs ne produisent pas. La question du recyclage des parcs et de leur démantèlement, également les conditions de construction, notamment les matériaux utilisés pour cela, et puis la durée de vie des parcs. Finalement, ce débat public a autant porté sur le projet en lui-même que finalement la question plus globale de la transition énergétique et de l'insertion de l'éolien dedans.

Ensuite, on a eu des éléments importants à retirer en ce qui concerne la localisation du projet. Ce qu'on peut retenir, c'est une sensibilité particulière à trois aspects qui auront une incidence sur le zonage, l'environnement naturel avec des éléments notamment concernant l'avifaune, la question de l'insertion paysagère, donc il a été indiqué à plusieurs reprises qu'il serait préférable d'éloigner le projet des côtes, et puis un élément évidemment très important qui concerne le maintien des usages actuels dans la zone en mer, à commencer bien sûr par la pêche. Et puis, aussi, la question, l'acceptabilité avec les retombées économiques locales, de faciliter l'implantation plutôt dans la zone sud-morbihannaise des opérations de maintenance, et plus la question de la fiscalité entre le domaine public maritime et la zone économique exclusive, on en a un peu parlé dans la présentation et dans le *chat*.

Et enfin, ce qu'on peut noter, c'est quand même une difficulté pour le grand public de définir des zones précises, donc notre rôle aujourd'hui va être un peu de digérer l'ensemble de ces propositions pour aboutir à quelque chose qui soit le plus consensuel possible.

Je vais céder la parole à Madame LE SAOUT.

**Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale – présidente de la Commission 2, économie, agriculture et mer, Europe**

Oui, effectivement, juste pour dire que ce qu'on peut noter aussi, je pense que ce sont les propositions multiples des acteurs avec des positionnements très différents suivant la position ou la représentation des uns et des autres, ce qui est normal et ce qui, comme l'a dit la Commission particulière du débat public, rend finalement difficile d'aboutir à un consensus que ce soit en termes de zonage et en termes de points de vigilance et d'alerte pour la démarche. Mais on a bien entendu les différents points d'alerte lors de ce débat public, notamment sur les enjeux des usages. Et comme je le disais tout à l'heure, nous devons bien évidemment les prendre en compte et les intégrer.

En ce qui nous concerne, je dirais que nous avons aussi pu noter la grande mobilisation des membres de la Commission de la conférence régionale mer et littoral avec qui nous travaillons de manière assidue et régulière, on peut le dire, sur les énergies marines en général, mais sur ce dossier en particulier depuis déjà quatre ans, donc on est satisfait effectivement d'avoir vu leur mobilisation dans le cadre de ce débat public. Je rappelle quand même que la conférence régionale mer et littoral, elle a fait un énorme travail pour aboutir en juin 2018, après deux ans et demi de travaux et de réunion, à un vote de consensus sur une zone de moindre contrainte qui a été proposée. Elle fait 512 km<sup>2</sup>, elle fait donc un peu moins de la moitié de la zone qui était proposée dans le cadre de ce débat public. Consensus, je le rappelle, de la centaine de représentants des usagers de la mer qui siègent à la

conférence régionale mer et littoral, c'est-à-dire les territoires, les pêcheurs, les associations environnementales, les industriels, mais également l'État, les militaires, bien évidemment. Et j'ajouterais que je sais que les membres de la CRML qui ont participé à ce débat public ont exprimé, ont contribué, vous ont fait remonter à la Commission du débat public des zones préférentielles. Il est bien évident qu'elles seront prises aussi en considération. Et enfin, pour terminer, une dernière information pour redire que la conférence régionale mer et littoral dont je parlais juste avant s'est réunie à nouveau le 8 décembre dans le format habituel, en plénière, et elle a à nouveau voté à l'unanimité de ses membres une délibération qui confirme la position qui était actée en juin 2018 par les acteurs régionaux.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Madame PITOU-AGUDO, de RTE, s'il vous plaît, je vous invite à prendre la parole à la suite de la présentation. Merci.

**Mme Carole PITOU-AGUDO, déléguée régionale Ouest – RTE**

Bonsoir. Donc ce support vise juste à rappeler quel est le périmètre donc de RTE. Donc en quelques mots, RTE est en charge du raccordement donc des deux futurs parcs d'éoliennes au réseau public de transport d'électricité. Ce raccordement sera constitué donc d'un seul poste électrique en mer de trois liaisons en sous-marin puis en souterrain, et d'un poste de raccordement qui sera situé à proximité du réseau électrique aérien, donc à 225 000 V, existant. À noter que la mutualisation du raccordement avec un seul poste électrique en mer permet donc de réduire les coûts environnementaux et économiques. Un éventuel poste de compensation pourra être nécessaire selon la longueur et les tracés retenus, notamment à terre, du raccordement donc électrique.

Sur le support suivant, l'objectif est donc de vous expliquer ce que RTE a retenu et entendu durant ce débat. Tout d'abord, nous avons ici les principales remontées que nous avons perçues, que ce soient lors des réunions de proximité ou durant les ateliers thématiques, et en particulier l'atelier raccordement terrestre du 28 octobre 2020.

Ainsi, pour pouvoir garantir la cohabitation avec les activités de pêche et de conchyliculture, RTE et les différents usagers de la mer devront rechercher le meilleur tracé pour ensouiller, c'est-à-dire enfouir le câble au maximum. Afin d'éviter les zones à enjeux naturels, il sera par ailleurs important lors des phases de consultation à venir de rechercher autant que possible des tracés au plus proche des infrastructures existantes, c'est-à-dire des routes, des chemins, des couloirs de lignes aériennes, par exemple.

La limitation des emprises foncières en milieu agricole, en particulier pour la création de nouveaux postes, est un enjeu important et récurrent pour RTE. Nous travaillerons donc à positionner ces postes autant que possible hors des surfaces cultivables ou sur des surfaces de moindre potentiel. Par ailleurs, la longueur des liaisons de raccordement conditionnera la surface globale nécessaire, il nous faudra donc optimiser cette longueur tant en mer qu'à terre pour limiter les besoins en surface.

Enfin, l'évolution du trait de côte est une problématique qui a régulièrement été évoquée, cette évolution est bien sûr à prendre en compte pour les choix du lieu de l'atterrage. Durant environ deux ans, nous mènerons les études de topographie et d'étude de sol nécessaires pour localiser au mieux ce coin crucial du raccordement.

Voilà ce que je voulais vous préciser pour ces points, et je passe la parole à Monsieur FERRAN.

**M. Ghislain FERRAN, adjoint au sous-directeur – DGE**

Merci beaucoup. Alors, maintenant, effectivement, nous arrivons à la fin du débat, donc on commence à tirer, en tout cas avoir de premières choses et à commencer à regarder comment est-ce qu'on pourrait les prendre en compte.

Parmi les propositions principales que nous avons entendues, donc d'abord sur l'importance de la cohabitation des usages en mer, et on pense bien entendu à la pêche, mais pas seulement, alors, il y a plusieurs niveaux de réponses qui peuvent être apportées notamment pour compenser les impacts qui ne peuvent pas être évités. Je prends juste, du coup, quelques instants pour répondre à la question précise de Monsieur QUENTEL sur la taxation et la fiscalité. Donc effectivement, il y a des régimes de fiscalité différents en mer territoriale ou en zone économique exclusive. En mer territoriale, il y a une taxe qui va en partie aux collectivités territoriales, en partie aux pêcheurs notamment. En zone économique exclusive, il n'y a pas ce système de taxe, il y a en revanche un système de redevance qui, en l'état actuel des textes, va à 100 % à l'Office français de la biodiversité. C'est une

situation qu'on comprend ne pas être complètement satisfaisante, cette discontinuité de régime entre la zone économique exclusive et la mer territoriale, et donc c'est quelque chose sur laquelle on travaille. Donc on a une mission en cours au ministère pour faire des propositions pour essayer d'uniformiser un peu les deux régimes et avoir des propositions à court terme plutôt, qu'on va dire, le premier semestre 2021 pour avoir quelque chose de plus satisfaisant, ce qui permettra, je l'espère, de répondre à cette préoccupation.

Sur la cohabitation des usages, l'autre chose qu'on peut souligner, ce qu'on a entendu, c'est le besoin de continuer à associer les usagers, donc le débat public était une première manière de les associer, mais comme ça a été souligné notamment par Monsieur PAVARD, ça ne s'arrête pas là, la concertation. Et donc par la suite, la concertation continue jusqu'à l'autorisation, et ensuite tout au long de la vie du projet. C'est quelque chose à laquelle on veillera. Voilà.

Donc autre chose sur les retombées économiques et sociales, c'est quelque chose qui est beaucoup ressorti dans le débat. Et donc effectivement, avec cette question de comment faire pour avoir des sous-traitants locaux, pour qu'il y ait de l'emploi de créé à proximité, c'est quelque chose sur laquelle on a des retours d'expériences qui sont plutôt positifs sur les premiers parcs, pour lesquels les travaux commenceront ou vont bientôt commencer. On se rend compte qu'il y a des usines qui, très concrètement, sont ouvertes ou vont bientôt ouvrir en France, notamment pour des pales ou des turbines. Ce sera un de nos points de tension dans le cahier des charges, sachant qu'il y a un cadre européen qui nous contraint un peu, qui fait qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut, on ne peut pas imposer par exemple le recours à des entreprises françaises, mais voilà, on a quelques leviers pour favoriser le retour à des entreprises locales, et donc on va y travailler pour tenir compte de cette préoccupation.

Ensuite, l'impact environnemental. On a bien entendu cette préoccupation qui est tout à fait légitime, le ministère de la Transition écologique, ça fait partie des choses qu'on comprend très bien, à laquelle on est très sensible. Donc voilà, il y a tout un tas de travaux d'études qui sont prévus pour mieux quantifier l'impact environnemental et bien dimensionner notamment les moyens de réduire au maximum.

Sur la gouvernance du projet, voilà, on a entendu les propositions notamment des propositions sur les clauses d'éthique pour les entreprises qui interviendront, et sur les manières d'associer les riverains, les parties prenantes au projet. Donc c'est aussi quelque chose sur laquelle on réfléchira dans le cadre du cahier des charges.

Et sur le financement du projet, donc il y a une proposition aussi de permettre un financement participatif, de permettre aux citoyens et aux collectivités qui le souhaitent d'avoir des parts dans le projet, donc ce sont des choses qui sont possibles. Ça s'est fait, ou ça va se faire, en tout cas, sur certains parcs, notamment je pense à ceux d'Yeu, de Noirmoutier et de Dieppe le Tréport où voilà, il y a des choses comme ça qui ont été mises en place par le porteur de projet. Donc ça fait partie des possibilités.

Et enfin, on a noté, voilà, ça a été souligné, ce souci d'avoir une bonne répartition dans les critères de notation entre le prix, mais qui ne doit pas être le seul critère, et également les impacts environnementaux, les retombées économiques voire le développement local au sens plus large. Voilà, c'est aussi quelque chose à laquelle on sera attentif lors de la rédaction du cahier des charges.

Alors, ensuite, pour continuer maintenant sur ce que l'État a déjà fait, alors déjà sur le contexte du projet, donc ce qui existe déjà, donc c'est la programmation pluriannuelle de l'énergie qui est le document programmatique de la France pour développer son système énergétique au sens large, donc jusqu'en 2028 selon les lignes directrices, et qui prévoit notamment de développer les énergies renouvelables, et parmi elles, les énergies renouvelables marines. Donc la PPE, comme on l'appelle, a fait l'objet d'un débat public en 2018, donc qui a fait l'objet d'une forte participation et qui a permis de prendre en compte les principales préoccupations du public, et notamment le parc éolien dont on discute aujourd'hui est prévu dans la PPE. Il y a déjà ce principe d'un parc éolien flottant de 250 MW en Bretagne Sud.

Ensuite, ce n'était pas les seules consultations qui ont déjà été menées, il y a également le document stratégique de façade qui a permis l'identification donc des zones de vocation, et qui a aussi fait l'objet d'une démarche de concertation du public en 2019 avec une participation évidemment des collectivités, au premier rang desquelles les Conseils régionaux de Bretagne et de Pays de la Loire. Il y a également la conférence régionale de la mer et du littoral qui est un des lieux d'échanges privilégiés pour parler de planification en mer, et donc qui a fait une proposition de zone qui a été

présentée au débat public. Et enfin, dernière chose, pour le rappeler, ça a déjà été dit, mais on est dans une démarche qui est assez innovante, c'est le deuxième débat public qui a eu lieu au titre de la loi ESSOC, donc la loi pour une société de confiance de 2018. C'est un débat public qui a lieu en amont du projet avec effectivement ses côtés frustrants qui sont que le projet n'est pas encore défini par définition, et donc les informations ne sont pas complètes sur ce qu'il sera exactement, mais le côté très positif, c'est que ça nous permet à nous, maîtrise d'ouvrage, de prendre en compte la participation du public dans l'élaboration du projet et d'avoir une discussion assez vaste sur l'ensemble des enjeux à considérer.

Voilà, pour remettre également, pour resituer le pourquoi est-ce que nous souhaitons lancer ce projet, le fond du fait que l'État souhaite développer l'éolien en mer, c'est d'abord pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Je vous rappelle que l'énergie éolienne a un bilan énergétique qui est très bon quand on prend en compte l'ensemble de son cycle de vie. Évidemment, ça n'émet pas de CO2 quand ça tourne, mais même quand on prend en compte les émissions de CO2 au cours de la fabrication et de la fin de vie des éoliennes, le bilan reste très bon. Et pour répondre aussi à quelque chose qui a été indiqué dans les commentaires, l'énergie éolienne, en pratique, ne se substitue pas à l'énergie nucléaire. La majorité du temps, quand les éoliennes tournent, elles se substituent soit à des importations d'électricité fossiles, soit à des centrales fossiles qui ne démarrent pas en France grâce à ça. Donc en réalité, grâce à notre mix et la flexibilité de notre mix, aujourd'hui, on peut intégrer des larges parts d'énergies renouvelables sans avoir besoin d'ouvrir du gaz et du charbon, et au contraire, ça nous permet plutôt d'en faire moins. Donc le bilan climatique est très intéressant, c'est notre première raison.

La deuxième raison, c'est de diversifier notre mix. Un mix électrique qui repose sur des technologies différentes est plus robuste en cas d'aléas. Si vous avez un aléa qui touche une de vos sources d'énergie, les autres sont là pour prendre la relève, tout simplement.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Excusez-moi, je me permets de vous interrompre en vous alertant un petit peu sur le timing en vous invitant à être plus concis sur la fin de votre intervention pour préserver du temps d'échange avec le public. Si vous me permettez, il est 18h43, on va essayer de ne pas trop déborder après 19h00. Je vous remercie.

**M. Ghislain FERRAN, adjoint au sous-directeur – DGEC**

Très bien, excusez-moi, je vais accélérer largement. Il y a de nombreux enjeux sur la zone qui est soumise au débat public, on en a conscience. Voilà, donc on a mis à disposition des ressources pédagogiques dans le cadre de ce débat, en particulier sur les enjeux environnementaux. Donc je ne vais pas détailler, et puis voilà, nous avons participé, mais comme vous avez pu le constater, au cours des différentes réunions. Voilà, je vais m'arrêter ici.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Madame PITOU-AGUDO, je vous partage également la même consigne, je vous invite à converger vers la fin de votre présentation. Merci.

**Mme Carole PITOU-AGUDO, déléguée régionale Ouest – RTE**

Quelques précisions donc sur ce que RTE a fait donc sur la base de ce débat. Donc au cours des différentes réunions donc du débat, nous avons eu la possibilité de présenter et d'expliquer ce qu'est un raccordement électrique, ses spécificités en mer et à terre, puisqu'il s'agit bien de deux technologies différentes. Nous avons également précisé que la longueur et la structure du raccordement ont un impact sur les besoins en compensation, et donc sur les emprises foncières nécessaires. Nous avons également présenté comment cette production variable s'insérerait donc dans le fonctionnement du système électrique. En effet, dans le bilan prévisionnel de RTE qui a été publié en 2017, vous verrez, il montre en fait que les trajectoires ambitieuses de développement des énergies renouvelables électriques sont possibles sans avoir recours à de nouveaux de moyens de production pilotables tout en réduisant la part du nucléaire.

Durant ces différentes réunions, nous avons également pu présenter le dernier élément connu concernant les CEM, et nous avons pu nous appuyer sur des récentes réalisations de poses de liaisons sous-marines, en particulier à Saint-Nazaire, dans le cadre du chantier de raccordement qui est actuellement en cours.

Nous avons également présenté les premiers résultats d'études pour lesquelles RTE est partenaire, donc des études relatives à la biodiversité, au comportement de la coquille Saint-Jacques en lien avec la pose et l'exploitation de la liaison souterraine par exemple, voilà pour quelques illustrations concernant donc ces différents items.

En complément, peut-être vous citer malgré tout, ici vous voyez effectivement la première page donc de la plaquette que nous avons produite, que je remontre, du coup, devant la caméra, et qui explicitent donc toutes les caractéristiques donc du raccordement électrique, qui est également consultable en ligne. Sur le support suivant, donc sur cette carte, en fait, il rappelle justement ce que nous avons préparé pour l'atelier, le raccordement à terre et les emprises terrestres du 28 octobre dernier. Effectivement, c'est pour cet atelier-là que nous avons produit la brochure spécifique que je vous évoquais à l'instant. Et donc durant cet atelier, nous avons proposé au public de débattre sur ces cinq zones de raccordement terrestre que là vous voyez sur l'écran, et qui comprennent donc, du coup, la zone d'atterrissage jusqu'au réseau électrique existant, donc à 225 000 V. Donc ce sont les cinq zones que vous voyez ici sur la carte. Donc ces cinq zones ont été définies dans la logique du E, le E des mesures ERC, donc « éviter, réduire, compenser ». Elles évitent les principaux fleuves et cours d'eau ainsi que leur vallée pour des raisons environnementales, que ce soit la rivière d'Etel, le Blavet à Lorient, la Laïta, le Bélon et l'Aven, ou encore l'ouest de la pointe de Trévignon. Elles évitent également des zones fortement habitées comme Lorient.

Le raccordement des parcs devra être un atout qui devra concilier les usages de la mer et de la terre. Le positionnement des futurs parcs et de la plate-forme reste primordial pour réaliser ensuite le meilleur raccordement possible. Il conditionnera le choix du lieu d'atterrissage et donc de la zone de raccordement.

Je laisse la parole ensuite à l'intervenant suivant.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Monsieur FERRAN, c'est à vous pour les suites du débat.

**M. Ghislain FERRAN, adjoint au sous-directeur – DGEC**

Merci. Pour les suites du débat, effectivement, nous allons déjà analyser finement le compte-rendu du débat et toutes les contributions reçues. Ensuite, préparer la poursuite du projet si c'était la décision prise par le ministre, et en tenant compte des contributions exprimées, notamment lors du choix de la zone, mais également lors de l'élaboration du cahier des charges qui nous permet d'imposer un certain nombre de choses au futur exploitant du parc, lors de la réalisation des études environnementales, il y en a un certain nombre de prévu, pour affiner nos connaissances pour les impacts, et on aura une attention particulière, comme je vous l'ai dit, sur la manière de gérer la cohabitation des usages pour limiter autant que possible les impacts sur les autres usagers de la mer.

Alors, en pratique, comment ça va se matérialiser ? Dès que la CPDP, la CNDP auront publié le compte-rendu et le bilan du débat public, nous leur répondrons, donc nous avons trois mois, la maîtrise d'ouvrage a trois mois pour y répondre en détaillant un peu comment nous comptons adresser les principales remarques. Et nous allons engager ensuite des études techniques et environnementales, parce que la zone qu'on choisira sera au début probablement un peu plus vaste que 50 km<sup>2</sup> et elle sera ensuite réduite progressivement jusqu'aux 50 km<sup>2</sup> strictement nécessaires sur la base d'études techniques et environnementales un peu plus poussées pour avoir la zone de plus faible impact.

En parallèle, la procédure de mise en concurrence sera lancée, ce parc sera attribué à l'issue d'une procédure concurrentielle transparente, et qui est gérée par la Commission de régulation de l'énergie qui est une autorité administrative indépendante qui garantit l'impartialité de la procédure, et puis tout au long du projet, comme je le disais, la concertation se poursuit déjà jusqu'à l'autorisation avec la mise en place d'un garant de la Commission nationale du débat public, et au-delà, notamment parce qu'on prévoit traditionnellement dans le cahier des charges la mise en place d'instances pour favoriser la concertation tout au long de la vie du projet.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Madame PITOU-AGUDO, s'il vous plaît, et puis Madame LE SAOUT.

## **Mme Carole PITOU-AGUDO, déléguée régionale Ouest – RTE**

Du coup, des précisions sur ce que RTE va faire donc pour la suite. Donc comme évoqué précédemment, à la suite du choix du ministère de retenir telle ou telle zone pour l'implantation donc des parcs et donc pour le corridor du raccordement, RTE engagera la concertation dite Fontaine sous l'égide du préfet et vraisemblablement d'un garant de la concertation nommé par la CNDP. Il s'agira de définir, avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit le comité des pêches, chambre d'agriculture, élus, associations environnementales, donc définir une aire d'étude affinée jusqu'à la définition d'un fuseau dit de moindre impact. Ce fuseau sera soumis à enquête publique, il fera ensuite l'objet d'études approfondies pour définir un tracé de détail puis obtenir les autorisations nécessaires.

En parallèle, RTE souhaite dépasser la seule dimension électrique donc de ces futures infrastructures de raccordement en mer. L'objectif est que les postes électriques en mer deviennent de réels outils de valorisation et d'innovation au service des territoires et des différents usagers de la mer. C'est tout l'enjeu donc de la dimension multiusage que nous souhaitons développer. Donc le poste en mer pourrait ainsi héberger des services complémentaires comme par exemple la collecte et la mise à disposition de données environnementales, des services télécom, de surveillance et de sécurité en mer, par exemple. Ces postes en mer pourraient accueillir des sites d'essais pour favoriser l'innovation, la valorisation donc des ressources maritimes. Nous travaillerons donc avec les différents porteurs de projets pour réfléchir donc à la possibilité d'intégrer ces projets sur la structure de la plateforme qui restera malgré tout avant tout un outil industriel.

Je laisse la parole à Gaël LE SAOUT pour ce qui concerne la Région.

## **Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale – présidente de la Commission 2, économie, agriculture et mer, Europe**

Oui, merci. Effectivement, en ce qui concerne la Région, je ne vais pas rappeler en détail les grands enjeux qui nous animent dans ce projet, on a eu l'occasion de le faire, mais en quelques mots quand même les grands enjeux.

Le premier, bien évidemment, c'est que la Bretagne, on le dit, on le répète, est en situation de grande fragilité énergétique, on est très dépendant des régions avoisinantes. Aujourd'hui, on importe 82 % de ce que nous consommons, donc l'objectif est de tendre en tout cas vers une autonomie énergétique.

Le deuxième, il est collectif, c'est la transition écologique, c'est notre participation, chacun prend sa part dans cette transition écologique, et il en va de notre responsabilité collective.

Le troisième enjeu, c'est celui de l'emploi. Celui des pêcheurs en priorité, comme le rappelait tout à l'heure Armand QUENTEL, et je le rejoins là-dedans. Nous avons des échanges permanents entre le président de région et le comité régional des pêches pour préparer l'avenir, et d'autant plus dans le contexte Brexit que nous connaissons. L'emploi, c'est aussi celui d'une filière émergente qui arrive sur notre territoire, qui crée de l'emploi. Nous avons actuellement des créations d'emplois sur le port de Brest, et je peux dire que nos PME, nos TPE, elles attendaient ça avec impatience, alors certaines pour se diversifier, d'autres, dans le cadre de la crise économique très violente que nous traversons, je pense que c'est aussi pour elles un élément de rebond et de relance.

Ça va me mener au quatrième et dernier enjeu qui est finalement celui des retombées pour les territoires, pour nos territoires. On en a beaucoup parlé lors de ce débat, clairement, nous allons, nous, désormais formuler des propositions en termes de contenus local et proposer de les retranscrire dans le futur cahier des charges qui sera écrit par l'État. On sait bien que la DGEC sera vigilante de son côté sur ce point, mais je pense qu'une action collective sera nécessaire pour rendre aussi ces intégrations possibles, et je pense notamment à l'impact carbone du projet, à la participation citoyenne qu'on évoquait aussi tout à l'heure, donc aux retombées économiques envisagées pour le territoire, aux critères éthiques, sociaux, environnementaux, des propositions qui sont effectivement primordiales. Alors, je le dis et je le répète aussi, bien évidemment nous agissons, c'est toujours mieux en le disant, dans le respect de la faisabilité juridique des propositions au regard des règles de l'Union européenne.

Alors après, l'étape suivante, quelle est-elle ? Si la ministre devait effectivement prendre la décision de poursuivre le projet, la région jouera bien évidemment son rôle de maîtrise d'ouvrage associée aux côtés de l'État tout au long de la procédure en participant à l'ensemble des étapes qui vont nous conduire à la désignation au final d'un lauréat. Et à chaque étape, je tiens à le redire, que nous veillerons à ce que la concertation se poursuive, nous y veillerons que ce soit au sein de la conférence régionale mer et littoral dont j'ai parlé tout à l'heure, il y a un groupe énergies marines

spécifique, mais aussi lors de la préparation des candidatures des candidats pour vraiment veiller à ce que finalement, en tout cas faciliter l'insertion territoriale de leur projet.

Et puis bien évidemment, nous serons aussi présents et nous veillerons à la concertation lorsque le lauréat sera connu et qu'on passera en mode projet. Je pourrais presque dire qu'on sera garant aux côtés du garant qui sera désigné, que cette concertation qui est primordiale se poursuive, mais aussi que la co-construction qui a vraiment prévalu depuis le début reste une des valeurs fondamentales de ce projet. C'est important pour nous, et nous y veillerons.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Madame LE SAOUT.

Je suis désolé, nous avons un petit peu dérapé sur le temps d'intervention de la maîtrise d'ouvrage. Il nous reste peu de temps avant 19h00 et je vois qu'il y a eu quand même beaucoup de réactions dans le *chat* et plusieurs mains levées. Donc je vous propose, si ça ne vous dérange pas, qu'on déborde un petit peu d'une dizaine de minutes, au moins vers 19h10/19h15 pour prendre ces interventions et traiter à la fois les propos échangés dans le *chat* et les mains levées avant de passer la parole à la présidente de la CNDP, Chantal JOUANNO, pour un mot de conclusion.

Je vois déjà plusieurs mains levées, peut-être que je vais commencer par la puis passer la parole à Jean-Pierre pour une analyse du *chat*. Il y a Monsieur DOSDAT du CESER de Bretagne qui a levé la main, puis Monsieur QUENTEL qui l'a également levée, et Madame HOLZHAUER, excusez-moi si j'écorche votre nom.

Dans l'ordre, Monsieur DOSDAT, s'il vous plaît.

**M. Antoine DOSDAT, CESER Bretagne**

Oui, merci. J'avais posé une question sur une intervention plus ancienne qui pointait une interrogation, je vais y venir à deux niveaux, l'interrogation initiale, c'était est-ce que ce ratio de 50 % d'avis ou de questions favorables contre 50 % d'avis défavorables, cet équilibre, il est à peu près constant dans les enquêtes ou débats publics qui ont lieu sur des opérations comparables, ou il est très différent de ce qu'on a pu observer, je ne sais pas, à Saint-Brieuc, ou à Lille d'Yeu, au Trépas ou à Dunkerque ?

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Je peux répondre là-dessus.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Si ça ne vous dérange pas, Monsieur PAVARD, on fait le tour des trois intervenants, puis je vous passe la parole. Vous avez peut-être une autre intervention, Monsieur DOSDAT.

**M. Antoine DOSDAT, CESER Bretagne**

L'autre observation, ce n'était pas une question, c'était un commentaire. Je représente ici le CESER, le CESER, au même titre que la CRML, c'est une organisation plus que paritaire puisque toutes les parties prenantes sont représentées, aussi bien les pêcheurs que les O.N.G., que les élus, que les scientifiques, que les représentants d'entreprises. Et je signale que le cahier d'acteurs que le CESER a produit, qui est extrêmement équilibré, se propose plutôt d'être en faveur du développement de cette initiative tout en mettant en évidence un peu ce qu'on a dit aujourd'hui, les différentes facettes qu'il est nécessaire de ne pas laisser en jachère. Donc je vous engage à vous référer à ce cahier d'acteur qui résume un peu tout ce qu'on vient de dire aujourd'hui.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur DOSDAT. Je vais sans plus attendre passer la parole à Monsieur QUENTEL, peut-être pour un mot, je vais faire appel à votre concision, si vous voulez bien, puisque vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer tout à l'heure, afin que je puisse également passer la parole ensuite à Madame Chantal HOLZHAUER. Merci, Monsieur QUENTEL.

**Intervenant non identifié**

Armand, tu n'as pas le droit à la parole, la pêche n'a plus droit à la parole. Tu as compris ?

### **M. Armand QUENTEL, comité des pêches – Bretagne**

Un mot très simple, très très simple. J'ai bien entendu Monsieur FERRAN du ministère de la Transition écologique, j'ai bien entendu que la décision est déjà prise de mettre 100 % de la redevance à destination de l'OFB, et je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi on n'a pas répondu à cette question de lever cette neutralité sur la fiscalité qui était au-delà de la zone des 12 milles. Et je vous rappelle qu'il y a une zone intermédiaire qui s'appelle la zone contiguë qui sont les 12 milles adjacents qui auraient permis de faire quelque chose.

Maintenant, soyons très clairs, je n'ai pas le mandat pour vous le confirmer, mais quand je vais transmettre tout cela à mes collègues pêcheurs, ça sera du perdant/perdant, donc leur réaction risque d'être complètement différente que celle qu'il y a actuellement, qui est déjà fort partagée. C'est tout.

### **M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur QUENTEL. Je demanderai à la maîtrise d'ouvrage de réagir par rapport à la question de la fiscalité.

On va prendre l'observation de Chantal HOLZHAUER, si vous voulez bien.

### **Mme Chantal HOLZHAUER**

Bonsoir. Moi, c'est simplement une remarque, une toute petite question déplacée, je le reconnais. Visiblement, les alertes lancées par les Finistériens sur le fait qu'ils ont été informés plus tard et partiellement ne sont pas entendues. Les estivants du Sud Finistère n'ont pas eu droit au panneau exposition du projet comme dans le Morbihan. Puisqu'il n'est pas possible de proroger le débat jusqu'à fin février 2020 comme le demandent de nombreux Finistériens, 2021, comme le demandent de nombreux Finistériens, le mécontentement risque d'être important. C'est dommage. Pourrait-on, dans ce cas, annuler les deux zones D et E pour le choix des atterrages ? Merci.

### **M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Madame HOLZHAUER. Je vais proposer à Monsieur Pavard de réagir sur voilà, la partie sud Finistère et l'aparté aussi sur les équilibres entre pourrait contre, sur la question de l'opportunité du projet et également à la maîtrise d'ouvrage sur la partie fiscale et sur la partie de l'atterrage.

### **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

L'opportunité du projet, alors je ne voudrais pas qu'on oublie une question qui a été posée bien plus tôt et on a dit qu'on répondrait, c'est la remarque de Véronique, elle se reconnaîtra, sur le fait que ce soit un projet commercial au bénéfice du privé, mais financé par le public. C'est un point sur lequel il faudra peut-être que la maîtrise d'ouvrage réponde.

Sur l'aspect opportunité, je rappelle quand même qu'un débat n'est pas un sondage, donc nous, on a remonté ce résultat parce que ça nous paraissait intéressant, mais ce qui compte quand même, ce sont les arguments qui sont déployés et qui sont mis à l'appui de ces avis. Et c'est ça qu'il faut qu'on regarde et qu'on essaiera de retranscrire dans notre compte-rendu. Ce que je peux dire, il faudra se référer au débat le plus récent qui est celui qui s'est tenu en Normandie, et je n'y ai pas participé, peut-être que Madame JOUANNO donnera quelques indications tout à l'heure, mon expérience précédente, qui est celle du débat pour Courseulles-sur-Mer, est que les oppositions se manifestaient de façon beaucoup plus marginale. Il y en avait un petit peu, mais moins que lors du débat sur ce projet ici.

Pour répondre à Madame HOLZHAUER, les panneaux d'information ont été déployés là où la visibilité... Ils avaient essentiellement pour objet de présenter des photomontages qui ont été donc déployés là où les questions de visibilité seraient les plus sensibles. C'est la raison pour laquelle, alors vous pouvez vous sentir négligés, mais ce n'était pas du tout notre état d'esprit, on les a mis sur les zones où, à Belle-Île, à Groix, à Quiberon qui seraient aux premières loges si le projet se faisait. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi ce secteur-là. Par ailleurs, bien évidemment, le public qui s'est connecté sur le site Internet du débat a pu avoir accès à tous les photomontages qui étaient en ligne.

Voilà ce que je pouvais dire. Est-ce que j'ai répondu à tout ? Je crois.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Il me semble. Je propose aussi à la maîtrise d'ouvrage peut-être de réagir sur la partie fiscalité par rapport à l'intervention de Monsieur QUENTEL du comité des pêches, et sur la partie financement acteur public/privé que vient de rappeler Monsieur PAVARD.

**M. Ghislain FERRAN, adjoint au sous-directeur – DGEC**

Tout à fait, oui, donc sur la fiscalité, je suis désolé, je n'ai pas été clair donc je vais recommencer, je vais essayer de faire mieux. En fait, ce que je vous disais c'est qu'aujourd'hui, ce que la loi prévoit, c'est en zone économique exclusive, une redevance qui va à 100 % à l'OFB, l'Office français de la biodiversité, pardon. Ce que je vous disais aussi, c'est que c'est une situation qui ne nous semble pas satisfaisante, parce qu'il n'y a pas que la biodiversité comme acteur impacté. Donc nous avons une mission en cours, des travaux en cours pour voilà, pour changer ça et pour réfléchir à une meilleure uniformisation par rapport à ce qui se fait dans le domaine public maritime, où là, il y a une taxe pas de redevance, une taxe qui est distribuée entre différents acteurs dont la biodiversité, mais pas que, donc y compris le comité des pêches et y compris les sauveteurs en mer, d'ailleurs, et y compris les collectivités, enfin, les communes. Ce n'est pas encore, les travaux ne sont pas finis, ça nécessitera de changer la loi parce que c'est une taxe, il faut que ça passe en loi de finances, mais ils sont en cours, c'est un sujet qu'on est vraiment en tête. On sait que c'est un enjeu important et on ne veut pas se contenter de la situation actuelle, c'est-à-dire une redevance qui va à 100 % à l'Office français de la biodiversité. Voilà, j'espère que c'est plus clair maintenant, mais vous avez été entendu là-dessus. Et on y travaille.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Il y a une seconde question.

**M. Ghislain FERRAN, adjoint au sous-directeur – DGEC**

Voilà, sur la question du projet financé par le public, mais effectivement privé, effectivement, c'est un projet qui bénéficiera de subventions publiques par le biais d'un tarif d'achat, d'un complément sur l'électricité vendue. Il faut avoir en tête que c'est une technologie innovante, les éoliennes flottantes, ça va être, voilà, dans le monde, il y a assez peu de parcs éoliens flottants commerce, en Europe, ça va être le premier, donc c'est quelque chose qui, effectivement, une technologie qui aujourd'hui n'est pas suffisamment compétitive pour se financer sur le marché toute seule, donc l'État va l'aider en ce sens-là. L'objectif, c'est effectivement que grâce à ce soutien public, la technologie mature plus rapidement et qu'on arrive à terme à des parcs éoliens flottants qui deviennent compétitifs, qui puissent idéalement se financer sans soutien public.

Et la deuxième raison pour laquelle on fait du soutien public, c'est qu'il y a un intérêt objectif pour le pays à avoir ça, c'est d'améliorer nos émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer notre sécurité d'approvisionnement. C'est ce qui justifie d'y mettre de l'argent public. Et pour rassurer sur l'aspect privé, donc ce sera attribué, mais à l'issue d'un appel d'offres, donc l'exploitant sera choisi au regard de ses engagements, donc y compris sur le prix, donc aura intérêt à être le plus compétitif possible et ce sera encadré d'une part par la Commission de régulation de l'énergie qui est indépendante et qui vérifiera qu'il n'y a pas de rémunération excessive, et par la Commission européenne qui vérifiera également, au vu du droit européen, que les aides consenties ne sont pas excessives, ne conduisent pas une distorsion du marché. Donc tout ça est quand même encadré.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur FERRAN.

Il est 19h05, je vais essayer de maintenir le dépassement de l'horaire, je vais passer peut-être la parole à Jean-Pierre pour une ou deux questions du *chat* qu'il aurait repérées et qui pourraient être relayées en cette fin de réunion avant de passer la parole à Chantal JOUANNO.

**M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, David. Pour la bonne compréhension du débat, je trouve que la dernière réponse de la DGEC permet aussi de répondre à l'interrogation d'Armand QUENTEL, puisque je crois qu'il y a eu une sorte de malentendu source de tensions. Mais ce n'est pas là-dessus que je veux intervenir.

Je voudrais donner la parole, j'ai vu Madame COUSTY-MARINIE intervenir assez souvent sur le rôle du DSF, et je voudrais lui donner la parole pour qu'elle précise les interrogations qu'elle a formulées régulièrement dans le *chat* sur la question du rôle du document stratégique de façade et de la

planification en mer, qui est une question que l'on a vu apparaître lors du débat normand et que l'on voit apparaître régulièrement dans les interviews, d'ailleurs, de la presse et même dans tous nos échanges de débats publics. Est-ce que Madame, vous voulez prendre la parole ?

**Mme Élodie COUSTY-MARINIE – France Nature Environnement**

Oui, merci, Monsieur PAVARD. Merci infiniment de me donner la parole. Oui, en effet, je pense qu'il est important dans ce genre de débat qui concerne bien sûr la Bretagne, mais aussi plus largement la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, que le public soit mis au courant des travaux du conseil maritime de façade et de l'existence de ces documents stratégiques de façade, parce que c'est la Commission, donc la Commission de façade, qui doit déterminer en fonction de l'atteinte du bon état écologique du milieu marin qu'on aurait dû atteindre en 2020, et qui n'est malheureusement pas le cas, quelles sont les activités en mer qui vont être possibles ou pas. Et donc, c'est toute cette organisation des activités en mer et de la planification des usages de la mer à laquelle ne répond pas ce débat, dans la mesure où on ne part pas de ce principe de respect des directives européennes, directives-cadres et stratégies pour le milieu marin et directif de planification. Et c'est quelque chose que j'ai eu l'occasion de pouvoir partager dans le débat normand avec la CPDP de Normandie qui a été mise en place pour le débat, et sur lequel on a eu des ateliers spécifiques, et qui a permis de replacer les questions de transition énergétique, mais aussi écologique en reprenant ces enjeux de planification.

Donc moi, c'est un petit peu ce que je regrette, bien sûr la Bretagne et la Région a un rôle important à jouer, mais elle ne peut pas se substituer à la compétence en mer de l'État et de l'organisation des usages de la mer dont les seules Commissions maritimes de façade peuvent être les bonnes garantes avec l'État, et surtout l'appui sur un document stratégique de façade qui doit être basé sur l'atteinte du bon état écologique.

Voilà, moi, j'aurais aimé que le public ait beaucoup plus connaissance de ça lors de ce débat, puisqu'ensuite, tout l'enjeu pour les ministères qui est le maître d'ouvrage, et RTE qui est co-maître d'ouvrage, ce sera de faire en sorte que le document et les critères de choix à la fois de la zone, s'il y a un choix pour un parc, voire deux parcs, et ensuite pour noter et choisir un pétitionnaire qui répond aux bons critères devra se fonder sur ces critères environnementaux et ces critères des directives-cadres européennes que la France s'est engagée à respecter. Donc c'est pour ça que je regrettais que dans ce débat, on n'ait pas plus focalisé sur les enjeux de la planification en mer, parce qu'on voit bien qu'il y a forcément une confrontation entre plusieurs usages, et que ces usages, aujourd'hui, ne sont pas totalement parfaitement maîtrisés.

Merci à vous.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci à vous. Je tiens à préciser que vous vous exprimez au nom de France nature et environnement, c'est bien le cas ? Je crois que vous ne l'avez pas précisé.

**Mme Élodie COUSTY-MARINIE – France Nature Environnement**

Absolument, cher Monsieur PROTHAIS.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Vous me voyez désolé, il est 19h10, je pense qu'il est raisonnable de bientôt conclure cette réunion. Je vais passer la parole à Chantal JOUANNO pour un mot de conclusion. On voit que le débat n'est pas épuisé, vu les échanges encore nombreux sur le *chat*, mais l'heure est tardive, nous nous étions engagés à ne pas trop dépasser.

Merci, Chantal JOUANNO, c'est à vous.

**Mme Chantal JOUANNO, présidente – CNDP**

Merci, merci, David, bonsoir à toutes et à tous. Alors je vais faire assez vite parce que je pense que tout le monde a déjà maintenant bien débattu et peut-être est pressé que ça se conclut, mais j'ai trouvé les échanges sur le cadre extrêmement riche, vraiment passionnant. Et ça m'amène en fait à trois, enfin, à quatre remarques conclusives.

La première, c'est un remerciement et un regret. Remerciement évidemment à toute l'équipe de la CPDP, au secrétariat général et à l'ensemble des personnes qui ont participé à ces débats publics parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont pris du temps personnel pour justement argumenter, pas simplement répondre par oui ou par non, mais vraiment argumenter, et je reviendrai sur ce point.

Et un petit regret, évidemment, les réunions de conclusions sont toujours des réunions un peu descendantes, même si on organise un *chat*, on aimerait encore plus entendre la parole du public.

Deuxième remarque conclusive, c'était très présent dans le *chat* et un peu dans les échanges, le fait que le débat public finalement ne serait pas un vrai débat public parce qu'il intervient trop tôt, et qu'il faut attendre d'avoir toutes les réponses pour débattre. C'est en fait peut-être une incompréhension sur le rôle du débat public. Le rôle du débat public, notre mission à nous, c'est de faire en sorte que le public en général, toute personne sache qu'il y a un projet qui est envisagé dans cette zone et puisse participer à débattre de son opportunité. Là, aujourd'hui, on questionne bien l'opportunité du projet, c'est la loi qui l'impose, et à travers l'opportunité, on va questionner les grandes caractéristiques du projet. Donc c'est logique qu'on n'ait pas toutes les réponses, parce que si on avait toutes les réponses, ça signifierait que le projet soit déjà très avancé, et que par conséquent, il serait très difficile de vraiment débattre de son opportunité de bouger les différents paramètres du projet. Et là, le public pourrait regretter justement que le projet soit très avancé alors qu'il n'en était même pas informé. Alors certes, le projet n'est pas très avancé et donc c'est logique qu'on n'ait pas toutes les informations, et en même temps, c'est un vrai regret qu'on a pour ce projet, mais qu'on a même sur la plupart des projets d'éolien en mer, c'est le manque de connaissances sur les données environnementales. C'est quand même assez frappant de constater que dès lors qu'on est en mer, on a un manque même des identifications des enjeux environnementaux, et ça, c'est un enseignement très fort qui est ressorti du débat public de l'éolien en mer en Normandie, et qui, manifestement, va ressortir aussi de ce débat public. Et sur ce point du débat public et du questionnement de l'opportunité, on nous a souvent dit d'ailleurs au moment de la saisine : « Mais vous savez, ce n'est pas la peine de questionner l'opportunité de ce projet puisque finalement, ça a été débattu dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, ça a été concerté dans le cadre des documents stratégiques de façade, et puis on s'est mis d'accord entre nous, on sait tout à fait où on veut implanter ce projet ». Le débat montre que ce n'est pas le cas, mais surtout, les documents stratégiques de façade sont quand même des documents un peu mous qui ne constituent pas vraiment des documents de planification. Et c'est là aussi sans doute un élément important de conclusion de ce débat, comme de celui qu'on a eu en Normandie, qui est la nécessité d'y voir clair sur ce qu'on va faire dans la mer et des différents usages de la mer, et où est-ce qu'on envisage de réellement positionner les différentes zones d'implantation de l'énergie en mer. Donc ça, c'est un point fort aussi d'enseignement dans ce débat.

Un tout petit mot, et ce sera ma troisième remarque conclusive sur les conditions du débat. Je suis pleinement d'accord avec toutes celles et tous ceux qui nous disent que c'est dommage qu'on débattre d'un projet aussi important dans des conditions pareilles, parce que le contexte sanitaire fait qu'il est difficile de se rencontrer physiquement dans des salles. Comme l'a très très bien dit Laurent, on n'a pas le choix, légalement, on est obligé, il n'y a pas eu de suspension des délais administratifs. Si nous n'avions pas voulu faire le débat, vous n'auriez pas pu du tout débattre, donc c'était important qu'on le fasse. On est très encadré par la loi, mais par contre, on a, nous, vraiment une consigne extrêmement forte, c'est que le débat ne peut pas être 100 % numérique. Ça, c'est impossible, car ça exclurait une grande partie de la population. C'est la raison pour laquelle on met en place d'autres formes de participation, ce n'est pas 100 % satisfaisant, mais on ne peut pas faire autrement. Donc ça, je voulais vraiment revenir sur ce point pour bien bien dire que la Commission nationale évidemment fait tout ce qu'elle peut pour faire en sorte que le débat n'exclut pas une partie de la population, parce que c'est fondamental que le débat, ce ne soit pas simplement une logique du chiffre. Le débat, évidemment, on pourrait tout à fait faire des pétitions en ligne, et là, vous pouvez récolter des milliers de votes, des milliers de likes. C'est très facile d'appuyer sur « like » ou de contribuer en ligne seulement. Ce n'est pas ce que l'on cherche. Nous, on cherche une diversité de participants, on cherche à aller chercher des personnes qui d'habitude ne contribuent pas au débat public, mais en plus, qu'au-delà de nous dire qu'elles sont pour ou si elles sont contre, qu'elles nous disent pourquoi, et que vraiment, on aille au-delà dans les arguments, parce que c'est ce qui est le plus riche dans le débat public.

Ma dernière remarque, et sans doute la plus importante, évidemment, c'est la suite du débat. Jean-Pierre tout à l'heure, Jean-Pierre BOMPARD, a bien exposé les suites du débat telles qu'elles sont fixées par la loi. La suite du débat, ce sera après notre compte-rendu, la réponse des maîtres d'ouvrage. Le maître d'ouvrage, je le rappelle, et ça, c'est important, ceux qui nous ont saisis, c'est le ministère de la Transition écologique d'une part et RTE d'autre part. Ce sont les seuls habilités à nous répondre. C'est dommage, je le regrette vraiment, qu'après la création du ministère de la Mer, le ministère ne puisse pas être saisi et ne soit pas un des acteurs qui puissent répondre aux enseignements du débat public, puisqu'on l'a bien vu dans nos échanges aujourd'hui, il y a quand même des enjeux majeurs pour l'ensemble des acteurs de la mer. Donc ça, je le regrette, c'est quand même une possibilité qui est ouverte par la constitution de ce ministère et qui n'a pas été exploitée par

le gouvernement dans le cadre de ce débat, mais on va faire pression pour que le ministère puisse quand même contribuer à la réponse.

Deuxième élément sur la suite du débat, certes la représentante de la région a rappelé effectivement que la CRML avait revoté le 9 décembre pour dire que la zone prévue était parfaitement consensuelle, cependant, le débat n'a pas montré de consensus autour de cette zone. Et donc, dans la réponse du maître d'ouvrage, au-delà de justifier pourquoi il poursuit le projet, il sera extrêmement important qu'il justifie s'il privilégie une zone, pourquoi il privilégie cette zone et pas les autres. C'est important que le public sache, ait des arguments précis pour comprendre pourquoi telle ou telle zone aura été choisie et pas telle autre, et pourquoi le projet se poursuit. Ça fait partie du respect du public, je voudrais en terminer par là, parce que ça a été noté dans le cadre du *chat* et on reviendra peut-être dessus, il y a des dispositions de la loi, de la dernière loi dite ASAP qui permettent au maître d'ouvrage, donc à l'État, de commencer de lancer la mise en concurrence avant la fin du débat public. En réalité, ça lui permet simplement de choisir qui pourra répondre à la mise en concurrence avant la fin du débat public. Ceci dit, ça laisse à penser à une partie du public que finalement, le débat public ne servirait à rien, puisque tout serait joué d'avance. Donc si le gouvernement est fidèle à ses discours qui mettent en avant le principe de participation, qui est quand même un principe fondamental de la démocratie, il sera important alors qu'il respecte pleinement la parole du public, et c'est dans son intérêt même pour expliquer de manière très détaillée effectivement, et argumenter de manière très détaillée, pourquoi il prend en compte telle ou telle option, pourquoi il répond à telle ou telle interrogation. Nous, Commission, on ne va pas dire : « C'est un bon, un mauvais projet », on est neutre par rapport au projet, on va dire ce qu'on a entendu et on va faire des recommandations sur des conditions de faisabilité de ce projet. Donc c'est vraiment dans l'intérêt du gouvernement d'apporter une réponse extrêmement précise à ce qui aura été dit dans ce débat public par souci et par respect du public, mais aussi dans son intérêt s'il croit vraiment que ce projet est nécessaire et doit être poursuivi.

Voilà ce que je souhaitais dire très très rapidement, parce que j'imagine que vous êtes tous épuisés après autant de temps passé sur Zoom, mais j'insiste lourdement sur le fait que le débat public, c'est un acte démocratique, c'est la parole du public, c'est le respect de la parole du public. Et donc cette parole du public, elle a autant de poids que toutes les autres paroles et doit être traitée comme telle.

Merci, David.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Madame JOUANNO, merci pour ces mots de conclusion du débat.

Il est 19h20, donc je vous propose qu'on termine cette réunion sur ces mots et cet appel à respecter la parole du public et qui sera relayée dans le bilan que vous avez dressé à la fin de ce débat, ainsi que le compte-rendu de la Commission particulière qui sera remis d'ici donc le 21 février au plus tard, dans deux mois, pour la suite des opérations.

Voilà, je vous remercie, bonne soirée à tous, merci de votre participation.